

RÉDACTION ET
ADMINISTRATION

33, Avenue de Pérolles

TELEPHONES

Rédactions : 13.09

Abonnements : 3.79

Compte post. 11a 54

PRIX DES ABONNEMENTS :

1 m 3 m 6 m 12 m
Suisse 2.50 6.— 9.— 18.—
Etranger 4.50 10.— 19.— 38.—

LA LIBERTÉ

Journal politique, religieux, social

ANNONCES
PUBLICITAS S. A.

Fribourg

Rue de Romont, 3

Téléphone 6.40

PRIX DES ANNONCES

Le millimètre sur une colonne

Canton 8 1/2 ct. — Suisse 10 ct.

Etranger 12 ct. — Récl. 25 ct.

NOUVELLES DU JOUR

Le front socialiste-communiste de M. Blum.

Le cas de M. Frot n'est pas encore éclairci.

La préparation des entretiens de Rome.

Le conseil national du parti socialiste français s'est réuni hier, dimanche, au Pré-Saint-Gervais (Seine), pour étudier les moyens propres à réaliser l'union prolétarienne, par l'action commune des partis socialiste et communiste.

Plusieurs tendances ont apparu au cours des débats, certains socialistes ne marquant nul enthousiasme à l'idée de s'aboucher avec les hommes de Moscou, tandis que d'autres montraient le désir d'une alliance immédiate avec les communistes.

A la suite de discours des camarades Blum, Auriol, Zyromsky et Frossard, une résolution a été votée par 3752 voix contre 75 et 72 abstentions.

Cette résolution, qui est conforme aux idées exprimées par M. Blum, proclame l'opposition déterminée du parti à l'égard du gouvernement actuel et sa volonté d'exiger la dissolution de la Chambre, après le vote de la représentation proportionnelle.

Le parti poursuivra la campagne engagée en vue de la revendication et de la conquête du pouvoir, « rendues plus pressantes par les événements du 6 février ». La résolution affirme ensuite que la lutte contre le fascisme ne peut être conduite que sous l'action socialiste et dans le sens de sa doctrine. Une commission nommée par la commission administrative permanente présentera au prochain congrès national un plan qui traitera des deux points suivants : propagande et rassemblement des masses, programme d'action du parti au pouvoir.

L'action défensive contre « les menaces fascistes » et la lutte pour la conquête du pouvoir exigent une coordination d'efforts avec la Confédération générale du travail et une action de rassemblement de tous les éléments prolétariens. Cette action consiste essentiellement dans la préparation commune de manifestations déterminées. Elle ne devra jamais aboutir à la constitution d'organisations permanentes se superposant à celles du parti, ni se prêter à des mots d'ordre contraires à la doctrine ou aux décisions régulières du parti. On devra enfin chercher à grouper autour du parti les hommes, quels qu'ils soient, résolus à défendre « les libertés républicaines ».

M. Blum et ses amis ont une peur intense de la réaction qui, en France, se manifeste de plus en plus profonde et forte contre les éléments de désordre, étrangers, le plus souvent, au pays.

C'est parce qu'il n'a plus confiance dans les seules troupes socialistes que M. Blum s'essaye à grouper autour de lui les communistes, où de malheureux égarés coudoient une lie affreuse d'escarpes, et tous ceux, quels qu'ils soient, qui entendent défendre « les libertés républicaines ».

L'ex-ministre de l'Intérieur du cabinet Daladier, M. Frot, a comparu à son tour devant la commission parlementaire qui enquête sur les manifestations parisiennes de février, et qui avait entendu à ce sujet la déposition de l'ancien préfet de police de Paris, M. Chiappe.

Celui-ci avait accusé M. Frot d'avoir fait des démarches pour rallier autour de lui une équipe d'hommes décidés à tenter l'aventure d'un coup d'Etat.

M. Frot s'est défendu d'avoir eu pareil projet ; mais ses dénégations ont manqué de netteté et de vigueur. Il n'a pu contester avoir eu avec des personnages politiques de toute opinion des entretiens qui ont fort l'air d'avoir été des coup de sonde en vue de la

formation d'un groupe de conjurés et il en a fait tâter d'autres par intermédiaires, ne voulant pas trop s'avancer lui-même. Ainsi, le colonel La Rocque, chef des Croix de feu, qui ne s'est pas mépris sur les intentions de son interlocuteur, et le royaliste Réal del Sarte, à qui l'émissaire de M. Frot, le député Châtenet, est allé jusqu'à dire : « Tout va se déclencher mardi. Une ère nouvelle va commencer. Faites-nous l'émeute ce jour-là. Tout dépend de vous. Donnez l'assaut à la Chambre. Si vous êtes d'accord avec M. Frot, on vous laissera passer. Faites-moi signe. »

Aussi bien, M. Chiappe, entendu de nouveau après M. Frot et confronté avec lui, a-t-il maintenu dans leur entier ses révélations précédentes.

A Rome, les travaux préparatoires de l'entrevue italo-austro-hongroise, qui aura lieu cette semaine, ont commencé depuis plusieurs jours.

L'expert autrichien, M. Winckler, et l'expert hongrois, M. Schüller, sont entrés en contact avec les représentants italiens désignés par le ministère des finances et par le ministère des corporations.

Il semble que les entretiens de ces jours derniers ont fait aboutir les accords économiques ébauchés au cours des pourparlers entre les trois capitales. Les points les plus disputés auraient été la concession par l'Italie de tarifs spéciaux à l'Autriche et l'acquisition en Hongrie de blé et de maïs pour les besoins de l'Italie. Tandis que les accords avec l'Autriche ont pu être achevés sans trop de peine, les accords avec la Hongrie ont nécessité des discussions plus étendues.

C'est pour cette raison, dit-on, que M. Gombès, président du conseil hongrois, a décidé d'avancer de vingt-quatre heures son départ pour Rome. M. Gombès est attendu aujourd'hui, lundi, dans la capitale italienne. Il prendra immédiatement contact avec les experts économiques et financiers.

Dans le domaine politique, l'atmosphère romaine, à la veille des conversations italo-hongroises, semble plus propice à une détente à l'égard de la France et de la Petite-Entente.

Les journaux italiens ont reproduit les commentaires de journaux tchéco-slovaques, qui envisagent avec confiance les résultats des entretiens de Rome. La *Stampa* écrit à ce sujet : « L'opinion publique tchèque doit savoir qu'on ne tentera pas, à Rome, de forger des blocs dirigés contre certains intérêts, mais de réaliser des accords qui auront des effets avantageux également pour la Tchéco-Slovaquie. »

Nouvelles diverses

A Chaumont (Haute-Marne), M. Courtier, de l'Union nationale, a été élu député à la place de M. Rollin, radical-socialiste, décédé.

— El *Socialista* de Madrid annonce qu'on a découvert à Valence un colis contenant 150 stylographes-revolvers qui peuvent tirer une balle d'un calibre de 3 mm. ou une cartouche à gaz.

— Le colonel Ilzouka, qui dirigeait une expédition contre les bandits en Mandchourie, ainsi que dix officiers qui l'accompagnaient, ont disparu.

— Les nouvelles négociations entre le Paraguay et la Bolivie au sujet du Chaco commencent aujourd'hui, lundi.

— On dément de Rome le mariage morganatique de la duchesse douairière d'Aoste, née princesse d'Orléans.

La loi sur l'ordre public refusée

La loi fédérale pour la protection de l'ordre public a été refusée, dans la votation populaire des 10 et 11 mars, par 486,560 non contre 415,649 oui. Elle a été acceptée dans les cantons de Lucerne, Uri, Glaris, Fribourg, Appenzell-Intérieur, Grisons, Thurgovie, Tessin, Vaud et Valais, soit dix cantons ; les quinze autres l'ont rejetée.

Voici le tableau du scrutin :

	Oui	Non
Zurich	67,988	85,334
Berne	57,024	92,668
Lucerne	20,383	18,850
Uri	2,909	2,012
Schwytz	5,809	7,252
Obwald	1,883	2,181
Nidwald	1,370	1,633
Glaris	4,550	3,696
Zoug	3,170	4,006
Fribourg	17,773	12,443
Soleure	14,238	19,899
Bâle-Ville	15,142	20,333
Bâle-Campagne	5,353	15,125
Schaffhouse	4,991	7,541
Appenzell-Extér.	3,564	7,558
Appenzell-Intér.	1,347	1,229
Saint-Gall	25,806	37,087
Grisons	13,981	9,477
Argovie	28,868	33,626
Thurgovie	16,324	15,211
Tessin	18,015	7,430
Vaud	46,925	41,072
Valais	12,940	8,682
Neuchâtel	13,003	13,120
Genève	14,303	16,095
	415,649	486,560

Participation au scrutin : 80 %.

Voici le vote de quelques villes :

Zurich,	24,146 oui ;	45,121 non.
Berne	9,646 oui ;	16,307 non.
Lausanne.	11,615 oui ;	13,973 non.

L'événement a justifié les pronostics peu rassurants qui avaient cours avant la votation. Dès que le référendum eut été lancé, on eut le sentiment qu'il faudrait un grand effort pour faire accepter la loi. L'échec du premier projet de ce genre, en 1922, était dans toutes les mémoires. Ce fâcheux antécédent a eu hier la réédition qu'on redoutait.

Socialistes, communistes et frontistes, conjurés contre la loi, vont pousser des cris de triomphe. Le vote du 11 mars, cependant, n'est ni une victoire de la démagogie révolutionnaire ni une victoire des tendances dictatoriales.

Ces deux courants ont sans doute contribué à la chute du projet de loi. Mais le vote du 11 mars ne veut pas dire, pour autant, que le peuple suisse entend laisser carte blanche à la révolution, ni que, désespérant de la démocratie, il est prêt à s'assujettir à la loi d'un dictateur.

En 1934 comme en 1922, le peuple suisse a manifesté sa répugnance pour les systèmes coercitifs, pour les mesures de police exceptionnelles et sa confiance que, avec les moyens ordinaires qui sont à la disposition des pouvoirs publics, l'ordre peut être maintenu et les menées criminelles tenues en échec.

Depuis une trentaine d'années, le peuple suisse a refusé une demi-douzaine de lois coercitives spéciales, d'ordre politique ou militaire. Il faut placer le vote d'hier dans le cadre de ces verdicts uniformément négatifs pour ne pas se méprendre sur sa signification.

Ne croyons donc pas que le peuple suisse s'abandonne et que tout est perdu, parce qu'il n'a pas voulu d'une loi même très bien faite et qui eût été d'une incontestable utilité.

Le peuple suisse, simplement, ne l'a pas crue indispensable à sa sécurité.

Certes, nous ne méconnaitrons pas qu'il y a eu, dans le refus d'hier, un geste de mauvaise humeur et que, peut-être, le peuple se serait laissé persuader d'accepter la loi s'il n'avait pas, en ce moment, tant de sujets d'aigreur.

Il est sûr que les rancœurs accumulées par le malaise général et par des krachs financiers inexcusables disposent mal l'opinion publique à accueillir des mesures d'ordre auxquelles les conjonctures donnent l'apparence d'être destinées à étouffer les critiques et les explosions de mécontentement.

Dans l'état d'acrimonie où sont les esprits, c'est un jeu pour l'opposition d'amener aux urnes des contingents négatifs.

Ces circonstances défavorables se sont donc ajoutées à l'instinctive et traditionnelle hésitation du peuple suisse à sanctionner des lois de contrainte, pour provoquer la chute du projet.

Après ce nouvel échec, le législateur fédéral se le tiendra sans doute pour dit et ne reviendra plus à la charge.

Peut-être, au surplus, n'est-il pas tant besoin de lois nouvelles que de fermeté dans l'application de celles que nous avons.

La faiblesse de certains arrêts mémorables est restée dans la mémoire du peuple. Il se souvient de l'indulgence avec laquelle furent frappés les instigateurs de la grève de 1918 ; de l'arrêt du Tribunal fédéral qui rendit au communiste Humbert-Droz la liberté de propagande que le gouvernement de Neuchâtel lui avait enlevée ; du refus de la Cour pénale fédérale de Genève de prononcer la déchéance civique de Nicole, malgré le verdict accablant du jury. A quoi bon redoubler la rigueur des lois si les juges s'ingénient, quand il faut les appliquer, à en atténuer les sanctions ?

Cette nonchalance des gardiens de l'ordre devant les entreprises de sédition ne contribue pas peu à discréditer les lois.

Le tableau du vote des cantons publié ci-dessus parle de lui-même.

La votation d'hier a mis sur pied 902,000 citoyens ; celle de 1922 en avait fait courir aux urnes 680,000. Il y en a donc eu, hier, 220,000 de plus qu'alors. Le projet de 1922 avait recueilli 303,000 oui contre 376,000 non. Il y a eu, hier, 112,000 oui de plus et 110,000 non. Ce partage exact du surcroît de votes entre les deux partis est curieux.

Les plus gros contingents négatifs se retrouvent dans les mêmes cantons qu'alors.

Tous les cantons, sauf cinq, ont gardé la position affirmative ou négative qu'ils avaient eue en 1922. Les cantons qui ont changé de camp sont Schwytz, Obwald, Nidwald, qui ont passé du oui au non, et Glaris et Tessin, qui ont passé du non au oui.

La majorité négative a considérablement grossi à Berne, où elle a passé de 8000 voix à 35,000. L'écart entre les voix affirmatives et les voix négatives s'est fortement atténué à Lucerne, qui n'accuse plus qu'une majorité acceptante de 1500 au lieu de 6000, et dans le canton de Vaud, dont le vote n'aura pas réjoui l'honorable président de la Confédération. En 1922, Vaud avait aligné 29,000 oui contre 18,000 non. Hier, pour 47,000 oui, il y a eu 41,000 non, ce qui est étonnant.

Soleure, Bâle-Ville, les Grisons, le Tessin, le Valais, Neuchâtel et Genève présentent un tableau plus réjouissant.

A Soleure et à Bâle-Ville, l'effectif des oui a doublé, tandis que l'autre camp est resté au statu quo. Grisons s'est, lui aussi, déclaré plus carrément affirmatif qu'en 1922. Le Valais de même.

Mais les votes les plus intéressants sont ceux du Tessin, de Neuchâtel et de Genève.

Le peuple tessinois, qui avait refusé la loi Hæberlin de 1922 par 5000 voix de majorité, a accepté celle de 1934 à une majorité de 11,000 suffrages.

C'est, n'en doutons pas, l'effet de l'activité intense des fascistes et des frontistes dans ce canton, qui, il y a peu de temps, a jugé nécessaire de s'armer d'une loi spéciale contre les menées séditionnelles, tout à fait pareille à la loi fédérale. Le Tessin ne pouvait donc manquer d'accueillir celle-ci des deux mains.

A Neuchâtel, il s'en est fallu de peu que la nouvelle loi ne passât, malgré M. Graber et la *Sentinelles*. C'est contre l'extrême-gauche qu'est dirigée la pointe du vote neuchâtelois.

Genève, enfin, a fait, lui aussi, une démonstration sur le sens de laquelle il n'y a pas à se méprendre. En 1922, Genève avait repoussé la loi Hæberlin à 10,000 voix de majorité. Il s'en est fallu, hier, de 1700 voix qu'il n'acceptât le nouveau projet. Trois mois de règne de M. Nicole ont fait ce miracle. Le dictateur rouge aura compris ce que ce vote veut dire. Funeste présage ! aura-t-il murmuré en l'enregistreur.

Nous n'avons pas besoin de dire que le vote du canton de Fribourg ne nous a pas fort réjouis. Nous l'espérions plus brillant. Il l'eût sûrement été si la misère des temps n'influait pas si défavorablement l'esprit public.

Démission du chancelier vaudois

M. Georges Addor, depuis 1900 chancelier de l'Etat de Vaud, a donné sa démission.

Commentaires des journaux sur la votation du 11 mars

La Gazette de Lausanne écrit :

« La loi sur la protection de l'ordre public a succombé à une crise de confiance ; elle s'est heurtée au mécontentement latent mais profond qui règne dans une grande partie du peuple à l'égard des autorités fédérales. De nombreux citoyens qui n'ont aucune espèce de sympathie pour le socialisme, qui sont d'excellents patriotes et des partisans résolus de l'ordre, n'ont pu surmonter la répugnance qu'ils éprouvaient à voter une nouvelle loi venue de Berne et où ils voyaient une nouvelle emprise de la centralisation. N'ayant pu manifester leur mécontentement contre les récentes lois fiscales décidées par le Parlement à l'aide de la clause d'urgence, ces citoyens ont saisi la première occasion qui se présentait à eux pour protester contre l'incessante extension des pouvoirs de l'autorité centrale. A cet égard, le vote des cantons catholiques a été une claire réaction du fédéralisme contre la centralisation. »

La Suisse met l'échec de la loi au compte du Conseil fédéral.

« Le peuple, dit-elle, aurait donné sans hésiter au Conseil fédéral les moyens qu'il réclamait pour maintenir l'ordre dans la rue et pour mettre les luttes politiques à l'abri des violences, s'il avait pu approuver dans sa majorité la politique pratiquée par nos autorités, tant parlementaires qu'exécutives. »

« Les chiffres sont là. Ils prouvent que la politique fédérale a eu pour effet de multiplier le nombre des mécontents. Il ne faut pas tant chercher la cause de ce mécontentement dans les abus du parlementarisme que dans l'absence de toute ligne de conduite de la part du Conseil fédéral. Un gouvernement a le parlement qu'il mérite et le parlement se livre précisément à des abus et à des surenchères quand il n'est plus dirigé, quand l'autorité, au lieu de faire œuvre constructive, se laisse porter par les événements. »

« Et ici, nous pensons surtout au domaine économique où on s'est contenté de boucher des voies d'eau, de se laisser glisser de jour en jour vers un étatisme grandissant dans la conviction que, une fois la crise passée, les bons jours reviendraient. Et rien ne paraît plus inquiétant que cette douce illusion. »

Le Courrier de Genève :

« Les électeurs, dans leur majorité, ont estimé que la loi proposée et votée par les Chambres ne répondait pas à la nécessité et à leurs aspirations. N'allons surtout pas croire à une victoire socialiste. M. Nicole n'a aucun motif de se réjouir du résultat de la journée. Et si notre dictateur se fait des illusions sur ce point, il devra, avant qu'il soit longtemps, se rendre à l'évidence. La masse rejetante est formée de l'extrême-gauche, des *neinsager*, autrement dit de ceux qui, par principe, refusent tout ce que Berne propose. Ce sont des fédéralistes invétérés qui entendent défendre contre vents et marées les prérogatives cantonales. Figurent aussi au nombre des réjetants ceux qui ignorent les désagréments de la promiscuité socialiste, nuance Nicole-Ehrler. »

« Enfin, il y a les partisans de la méthode forte. Devant la passivité du régime radical-démocratique, peu pressé à régler son compte au socialisme menaçant, des patriotes restent convaincus que ce n'est que par la force que les chambardeurs seront réduits au silence. Ils n'ont plus confiance dans l'état de chose actuel, ils n'ont plus confiance dans des lois qu'on n'applique généralement qu'à moitié. Ils estiment que nos autorités sont suffisamment armées, si elles veulent véritablement agir. « Avant de faire de nouvelles lois, qu'on applique tout d'abord les lois existantes. » Voilà ce que sont venus déclarer bon nombre de citoyens, en votant non, samedi et dimanche. Et cela a suffi pour décider de la majorité ! »

La Tribune de Lausanne :

« Nous craignons que la votation d'hier, qui sera célébrée dans les milieux socialistes comme le triomphe des droits du peuple, n'entraîne, au contraire, un recul de l'idée démocratique. Elle risque d'amener de l'eau aux moulins frontistes, d'encourager les fauteurs de désordres et d'avoir ainsi de douloureux lendemains. »

AVIATION

Un nouvel avion britannique

Après une série d'essais comparatifs, le ministre de l'Air britannique a commandé un nouvel avion de chasse aux usines Gloster. Une escadrille doit être prochainement équipée avec cette nouvelle machine.

Il s'agit d'un monoplace qui peut être utilisé comme appareil de jour et de nuit. Il possède un plafond et un rayon d'action élevés. La vitesse maximum est de 325 kilomètres. Le moteur est un Bristol « Mercurey » de 500 chevaux.

L'armement se compose de 2 mitrailleuses Vickers et d'une installation pour le lancement de 4 petites bombes.

Le retour de l'aviateur Costes

L'aviateur Costes, de retour de son voyage à Copenhague, est arrivé au Bourget, près Paris, hier, dimanche, après midi. Il en est reparti pour Villacoublay, où il est arrivé vingt minutes après.

STAVISKY & C^{ie}

Le rôle de l'inspecteur Bony

L'hebdomadaire français *Gringoire*, qui mène une campagne fortement documentée sur les affaires Stavisky, écrit ce qui suit :

Les Français, qui sont beaucoup moins naïfs que ne le pense cet excellent M. Albert Sarraut, n'ont pas été dupes de la comédie que nous a jouée l'autre jour la Sûreté générale, manœuvrée par l'inspecteur Bony.

Et d'abord, qui est Bony ? Un ami, un commensal de Stavisky. M. Philippe Henriot l'a dit à la tribune de la Chambre, nous l'avons répété : l'été dernier, à Biarritz, Bony a été princièrment traité par Stavisky.

Au surplus, Bony, dans l'exercice de ses fonctions, avait déjà eu une vilaine histoire que nous avons rappelée : il y a six ans, un étranger nommé Wolberg avait été l'objet d'un arrêté d'expulsion. Bony proposa de faire rapporter l'arrêté contre versement d'une somme de 20,000 francs. L'homme se plaignit à la préfecture de police. Une souricière fut organisée. Bony, pris en flagrant délit, fut l'objet d'une sanction.

Lorsqu'éclata le scandale Stavisky, qui chargea-t-on de suivre cette affaire à Paris, de procéder aux interrogatoires et d'exécuter les commissions rogatoires du juge de Bayonne ? Bony !

Bony fait convoquer à la Sûreté générale M^{me} Stavisky. Il l'interroge tendancieusement et recueille sa déclaration en la déformant à un tel point que M^{me} Stavisky refuse d'en signer certains passages. Pris de défiance, le doyen des juges d'instruction, M. Lapeyre, décide, plus tard, de réentendre M^{me} Stavisky. On constate alors — et on constatera de nouveau à la commission d'enquête — que la femme de l'escroc ne tient pas les propos que Bony prétend avoir recueillis d'elle.

A la suite des interpellations de MM. Henriot et Dommenge, le ministre de l'Intérieur charge M. Plytas, inspecteur général, de faire une enquête sur les agissements de Bony. Les charges relevées contre celui-ci sont si graves qu'il est suspendu de ses fonctions avant même de comparaître devant un conseil de discipline.

Cependant, Bony a plus d'un tour dans son sac. Il est armé. Le jour même de sa comparution devant le conseil de discipline, il se fait fort de retrouver les douze cents talons de chèques de Stavisky qui avaient disparu.

On organise alors une comédie sans précédent dans les annales judiciaires. On contraint de hauts magistrats à se rendre chez Bony, qui les parque dans une chambre. Le temps passe. Soudain, une porte s'ouvre et un individu, introduit par Bony, dépose sur une table les talons des chèques. L'individu s'éclipse.

Les magistrats, accompagnés de Bony, rentrent au ministère de l'Intérieur. Toute la presse est convoquée comme pour une répétition générale. Le père Chéron et M. Sarraut se congratulent. Bony est réintégré à grand fracas et inscrit au tableau d'avancement. Les journalistes entourent Bony. On le compare à Sherlock Holmes. Dans une pétrarade de magnésium, on le photographie de face, de dos et de profil. C'est une apothéose !

Mais c'est aussi une comédie qui déshonore ceux qui s'y sont prêtés.

Nous affirmons que Bony a toujours su où se trouvaient les talons des chèques, et qu'il a aidé à leur prétendue disparition.

Bony qui, à l'époque du ministère Chautemps, a tout fait, peut-être par ordre, pour étouffer l'affaire Stavisky, et qui, malgré la sanction dont il avait été l'objet, n'est pas resté inactif sous le ministère du fusilleur Daladier, n'a jamais cessé de tenir tous les fils de l'affaire.

Les talons ont reparu au moment propice pour permettre à Bony d'être réintégré.

Mais que dire de l'attitude du ministre de l'Intérieur ? N'aurait-il pas dû faire cerner la maison de Bony, faire arrêter celui-ci et son compère, et les obliger à dégorger toute la vérité sur l'affaire Stavisky ?

Au lieu de cela, qu'a-t-on fait ? On est passé sous les fourches caudines d'un policier convaincu de prévarication. On a humilié de hauts magistrats. On les a contraints à une démarche indigne d'eux. On a échangé des paroles d'honneur avec des voleurs et on a finalement été volé comme dans un bois, d'abord parce qu'on a acheté deux cent mille francs, payables sur les fonds secrets, des talons de chèques volés, ensuite parce que ces talons avaient été lavés, grattés, surchargés et qu'au surplus il en manque neuf représentant de très grosses sommes.

Ces neuf talons — choisis avec discernement, n'en doutez pas — ne sont pas perdus pour tout le monde. Gageons qu'ils portent les noms de barons du régime ou de groupements politiques qui mènent le pays. A moins que Bony ne les ait gardés pour y inscrire les noms d'ennemis personnels.

Si l'on n'est pas gentil avec Bony, les talons réapparaîtront. Si l'on est gentil avec lui, il consentira à les garder.

Une magnifique carrière s'ouvre devant Bony. Pourquoi n'exige-t-il pas de M. Albert Sarraut d'être directeur de la Sûreté générale, voire préfet de police !

Nous aurons tout vu.

L'action de la franc-maçonnerie

Un vent de tempête passe sur la franc-maçonnerie. C'est que tous les hommes compromis dans cette affaire Stavisky sont franc-maçons.

Il y a le frère Garat, un fieffé gredin. Il y a le frère Bonnaure. Le frère André Hessé qui demanda les remises. Le frère René Renoult, dont on n'a pas fini d'entendre parler. Le frère Julien Durand, qui déjeunait en cabinet particulier avec Stavisky. Il y a le frère Frot, de la loge Anatole France du Grand Orient, qui a fait tirer sur les anciens combattants, et qui a expurgé le dossier de l'escroc. Il y a le frère Thomé, qui a confié à Bony la direction de l'enquête.

Il y a ces trois brigands de la Sûreté générale : le frère Bayard, qui a délivré une carte de la Sûreté à Stavisky et qui a été suspendu de ses fonctions. Le frère Hennett, qui a étouffé un rapport-massue contre Stavisky que lui avait remis l'honnête commissaire Simon. Le frère Ducloux, qui, avec Bony, tenait tous les fils de l'affaire, et auquel on a dû supprimer ses fonctions.

A la Chambre, on compte deux cent trente députés francs-maçons. Presque une majorité ! Ils obéissent aveuglément au signal de détresse.

Parmi les plus actifs, il y a le frère affairiste Paganon, de la loge de l'Alliance écossaise du Grand Orient de Grenoble. Il y a le frère Hérard, de la loge Travail et Perfection du Grand Orient d'Angers, l'ami de Boyer, cet ancien député dont *Gringoire* et le *Charivari* ont révélé qu'il avait reçu un million de Stavisky, ce qui a été prouvé depuis. Il y a le frère Bernier, de la loge Les démolisseurs du Grand Orient de Tours, qui a failli mettre la désunion au sein du Grand Conseil de guerre.

Le cas de l'avocat Hubert

Paris, 11 mars.

L'émotion causée au Palais de justice par l'étrange tentative de suicide de l'avocat Hubert n'est pas près de s'apaiser. Les secrétaires de l'avocat répètent que la tentative de suicide n'a aucune relation avec la recherche des bijoux ou des documents du Crédit municipal de Bayonne. D'autre part, le surmenage que s'était imposé M. Hubert est incontestable. Alors que son cabinet d'affaires est déjà fort important, il avait accepté la défense de trois inculpés de marque dans l'affaire Stavisky ; Henri Voix, Romagnino et Guiboud-Ribaud.

On espère que le prochain interrogatoire de Guiboud-Ribaud apportera quelques éclaircissements sur l'acte de désespoir de M. Hubert, dont l'état de santé n'offre pas d'inquiétudes immédiates.

Le boxeur Niemen

Paris, 11 mars.

Samedi, le juge d'instruction a effectué une perquisition au domicile du boxeur Niemen, qui fut un des lieutenants et des gardes du corps de Stavisky.

A la suite de cette perquisition, M. Ordonneau a lancé contre le boxeur un mandat d'amener. Niemen a été arrêté.

Les chèques truqués

Paris, 11 mars.

M. Camille Aymard vient de déposer au parquet, contre X, une plainte en faux et usage de faux concernant le fameux chèque sur le talon duquel on a cru déchiffrer l'inscription : « Camille A. Tardie... ». Il explique dans sa plainte qu'il a été désigné fausement comme destinataire du chèque et demande à la justice de retrouver celui qui a truqué le talon et a pu faire planer sur lui la suspicion.

Arrestations à Orléans

Orléans, 11 mars.

MM. Farault, appréciateur du Crédit municipal d'Orléans, et Maingourd, directeur de cet établissement, ont été arrêtés samedi soir sous l'inculpation de complicité d'escroquerie et recel. Les investigations ont permis de constater, en effet, que tous deux connaissaient parfaitement la provenance des bijoux engagés au Crédit municipal par Hayotte à son nom.

La Compagnie du Métropolitain sur la sellette

Paris, 11 mars.

Sur l'initiative de M. Henri Chéron, garde des sceaux, le procureur de la République vient de faire ouvrir contre X une information pour trafic d'influence et corruption.

Il s'agit de rechercher quel a été l'emploi des millions distribués à titre de publicité par la Compagnie du Métropolitain de 1929 à 1932.

M. Dalimier

Paris, 11 mars.

M. Dalimier a présenté au *Matin* une copie dactylographiée de la lettre qui lui est reprochée comme lettre de recommandation pour les bons du Crédit municipal de Bayonne. Le journal ajoute que c'est avant tout un document accablant pour Albert Doharry et les inculpés de Bayonne. L'ancien ministre du travail du cabinet Chautemps s'apprête à verser cette pièce au dossier de l'instruction et à la commission parlementaire d'enquête.

Perquisition

Paris, 11 mars.

Une perquisition a été opérée au siège de la Société Mulvidson, dont le directeur est le beau-

frère de Guiboud-Ribaud. Plusieurs documents sans importance ont été saisis.

A Orléans

Orléans, 11 mars.

Le maire d'Orléans communique une note dans laquelle il déclare que le Crédit municipal d'Orléans est dans l'obligation de suspendre les prêts sur gages. Pour rassurer la population, le maire publie le bilan de la caisse, qui se solde par un actif de 1,371,000 francs.

Le prince Sixte gravement malade

Paris, 11 mars.

Le *Matin* publie l'information suivante : Le prince Sixte de Bourbon-Parme est dans un état grave. Prévenue il y a quatre jours, l'ex-impératrice Zita est accourue à Paris. L'ex-souveraine se trouve au chevet de son frère.

Atteint d'endocardite septicémique (streptococcique) de nature inexorable, le prince Sixte de Bourbon est dans un état désespéré.

LES SOVIETS ET LA PETITE-ENTENTE

Bucarest, 11 mars.

Le texte du projet de reconnaissance des Soviets par la Petite-Entente, élaboré ces jours derniers à Prague, a été examiné par M. Titulesco, dont un des collaborateurs est parti pour Prague et Genève, porteur du texte qui va servir de base, durant les semaines qui vont suivre, à des négociations préparatoires entre les représentants de la Petite-Entente. On paraît considérer à Bucarest que la reconnaissance des Soviets par la Petite-Entente aura lieu dans un avenir prochain.

L'Etat et l'Eglise en Allemagne

Säckingen, 12 mars.

A l'occasion du pèlerinage de Saint-Fridolin, l'archevêque Græber, de Fribourg-en-Brisgau, s'est prononcé contre les tendances antichrétiennes de la *Glaubensbewegung* allemande et contre les mouvements qui visent à créer une nouvelle religion germanique.

Une rencontre de MM. Dollfuss, Gœmbœs et von Papen

Vienne, 12 mars.

Le *Neues Wiener Tagblatt* dit que selon des informations reçues de Rome la participation du vice-chancelier allemand von Papen au congrès de l'ordre des chevaliers de Malte ne fait pas de doute. L'ordre offrira mercredi soir un banquet en l'honneur de MM. Gœmbœs et Dollfuss, qui pourront, à cette occasion, s'entretenir avec M. von Papen. On croit également savoir que l'ambassadeur de France, M. de Chambrun, prendrait aussi contact avec les hommes d'Etat autrichien et hongrois.

L'archiduc François-Joseph et le comte Berchtold participent au congrès des chevaliers de Malte.

Les agrariens de Roumanie s'unissent contre la dictature

Bucarest, 12 mars.

Le parti national-paysan, présidé par M. Miha-lache, et le parti paysan ont fusionné. On se souvient que, en 1927, le Dr Lupu s'était séparé du bloc national-paysan, alors présidé par M. Maniu, afin de fonder le parti paysan, réclamant au nom du nouveau groupe des réformes en faveur de la classe paysanne.

Une motion rédigée à l'issue des délibérations qui ont abouti à la réconciliation souligne que les deux partis ont été poussés à fusionner par leur conscience commune du danger que présente pour la Roumanie le développement des tendances qui se manifestent en Europe et en Roumanie même, en faveur de la dictature.

A la suite de la fusion des deux partis, la représentation des nationaux-paysans au Parlement passe de 29 sièges à 40.

La politique monétaire américaine

Washington, 11 mars.

La commission de frappe des monnaies de la Chambre des représentants a approuvé un projet qui permet de payer l'argent à un prix pouvant aller jusqu'à 25 % au-dessus du prix mondial. Il reste entendu qu'il s'agit de l'argent provenant de l'étranger et qui servira au paiement des produits agricoles exportés des Etats-Unis.

Un autre projet prévoit l'achat d'environ 42,000 tonnes d'argent au prix du marché.

Les chauffeurs de taxis parisiens

Paris, 11 mars.

Le *Petit Parisien* dit que le conflit des chauffeurs de taxis semble vouloir recommencer. Environ 2500 conducteurs, dit-il, ont refusé de sortir leurs voitures et ont tenu une réunion à la Bourse du travail. Les chauffeurs estiment que les conditions d'après lesquelles la grève de février avait été résolue n'ont pas été respectées par les loueurs.

Les conférences de carême de Notre-Dame de Paris

Le Christ n'aurait-il rien enseigné ?

Paris, 11 mars.

La conférence du 11 mars nous a introduit dans un nouvel ordre de considérations. « Si Dieu a daigné nous instruire, a dit, en l'ouvrant, le R. Père Pinard de la Boullaye, l'acceptation intégrale des vérités qu'il nous a garanties est, pour la société comme pour l'individu, une question de vie ou de mort. » Mais la question est, précisément, de savoir si « Dieu a daigné nous instruire » et s'il y a un enseignement du Christ. Les réformateurs du XVI^{ème} siècle l'ont cru, mais la plupart de ceux qui, aujourd'hui, se réclament d'eux, ne le croient plus guère, et leur position à ce point de vue est à peu près la même que celle des philosophes rationalistes. Qu'ont à leur répondre tous les chrétiens croyants ?

C'est à un examen des accusations dont on charge ces croyants que le R. Père Pinard de la Boullaye a consacré la première partie de son magistral exposé. Il a passé ensuite en revue les conclusions proposées par la science et l'histoire qui se prétendent impartiales et indépendantes afin de pouvoir porter sur leur valeur un jugement motivé ; il en est venu, pour finir, aux raisons qui nous détermment à maintenir notre adhésion à la thèse traditionnelle : « Le Christ a livré à ses fidèles un enseignement très précis, celui-là même qu'attribuent à ses lèvres divines les évangélistes et les apôtres. »

Les accusations, d'abord. Les chrétiens, a-t-on osé dire, sont mal placés pour parler en faveur de leurs croyances, justement parce qu'ils les professent. Par ailleurs, leur foi les enchaîne. « L'Eglise catholique, notamment, surveillance, contrôle, et condamne au besoin, ses érudits. »

Comment peut-on soutenir sérieusement qu'il faut avoir abandonné sa religion pour porter sur elle une appréciation compétente ? Autant vaudrait affirmer que, pour être reçu à parler de sa patrie, il faut avoir opté pour une autre. On le fait, parfois, pour des motifs légitimes, on peut le faire aussi sans raisons valables ou avouables. Accordera-t-on à la trahison elle-même, en pareille aventure, une autorité spéciale ?

Les savants chrétiens ne sont pas libres ? Ils le sont tout autant que les autres, qui subissent, eux aussi, la pression de leur entourage et de leur milieu. Comment seraient-ils seuls incapables de suivre la voix de leur conscience ?

Soit, concédera-t-on, mais ils ne sont pas désintéressés. Il n'y a que le savant « neutre » qui le soit. Or, ceci n'est pas vrai, car, en fin de compte, dans la négation ou l'adhésion à la foi chrétienne, « ce qui se joue pour le fidèle comme pour l'incrédule, c'est le tout de la vie ». Si notre foi est fautive, nous sommes, comme l'a dit saint Paul, « les plus misérables des hommes », puisque nous nous imposons la vertu pour une illusion ; si elle est vraie, quel n'est pas le sort terrible de l'incrédule de parti pris ?

Mais il y a le miracle, dont nous admettons la possibilité ; ce qui est manquer, paraît-il, d'esprit critique. Citons ici la réponse du R. Père Pinard de la Boullaye, qui nous a paru particulièrement heureuse : « Deux savants abordent l'étude des origines chrétiennes. L'un sait, exclusivement, que des miracles sont possibles, qu'il n'en peut affirmer aucun sans preuves péremptoires, que l'esprit du siècle est, d'ailleurs, sur ce point, d'une exigence extrême ; l'autre, avant tout examen, sait que tout miracle est impossible. Lequel des deux est plus apte à interpréter les faits sans les déformer ? L'un va demander à l'histoire ce qui s'est passé ; l'autre, avant même de l'interroger, connaît déjà ce qu'elle ne peut pas, ce qu'elle ne doit pas lui dire. Lequel des deux est sans préjugé ? »

Dans la seconde partie de sa conférence, le R. Père Pinard de la Boullaye a montré, par toute une série d'exemples, empruntés aux contradictions des exégètes modernes, séparés de l'Eglise, combien il est décevant et vain de se fier à leurs conclusions. Leur accord, en effet, n'est important que dans la négation des croyances chrétiennes. « Sur tous les autres points, autant de solutions que d'arbitres. »

Nous constatons ainsi que cet accord ne prouve rien, car il n'est que le fruit de l'esprit du temps où nous vivons, tandis que le désaccord que nous découvrons nous montre l'erreur des procédés et des méthodes de ces hommes qui ne s'appliquent qu'à dénigrer le témoignage de la tradition chrétienne et à faire subir un découpage arbitraire à des textes que couvrent des garanties identiques. « Les textes évangéliques sont recevables, pour l'incrédulité savante dont il est ici question, lorsqu'ils ne gênent pas certaines conceptions philosophiques ; irrecevables, dès qu'ils les dérangent. »

Mais, nous-mêmes, sur quels motifs nous appuyons-nous, pour assurer et croire que le Christ a livré à ses disciples une doctrine ferme ?

Sur ce premier fait, d'abord, établi par l'étude de la vie de saint Paul, « que, entre les années 50 et 60 environ, les prédicateurs de la foi nouvelle sont unanimes à présenter comme reçu du Sauveur en personne un enseignement identique ».

Sur ce second encore : « Lorsque parurent les Evangiles, les mêmes Eglises qui avaient

accueilli la parole des apôtres, sans exception, reçurent ces Evangiles comme l'exposé authentique de l'enseignement du Sauveur. »

Il y a là des événements d'importance : en dépit de leur dispersion géographique à travers le monde ancien ; en dépit de leur extrême variété de nationalité, de tempérament et de culture, les Eglises chrétiennes primitives ont professé la même foi, rejeté les mêmes écrits fantaisistes, « avant qu'aucune autorité, celle d'un pape ou d'un concile, leur eût enjoint de retenir les quatre livres et ces livres seuls, comme l'exposé de l'histoire ».

Ce ne sont ni le génie collectif, ni l'élan initial, ni la fièvre mystique, qui peuvent expliquer que « le génie inventif des premiers croyants » ait été ainsi bridé et la liberté de leur groupe, entravée. Il y faut une autre cause, et c'est l'enseignement même de Jésus, transmis par ses apôtres et ses disciples.

Ni les accusations, ni les conclusions de la philosophie et de la science incroyables ne sont de nature à ébranler notre foi. Laissons la critique indépendante poursuivre, « sur un thème invariable, des variations sans fin ». Faisons confiance à l'Eglise et aux savants qui se réclament d'elle ; soyons-lui reconnaissants, même, d'interdire au commun des fidèles qui n'est pas préparé à la lire toute la littérature de ces « prétendues vies de Jésus », qui se succèdent en se contredisant, dans leurs explications, appelées à mourir, les unes après les autres, de leur belle mort. Et retenons ce qu'a déclaré le Christ lui-même : « Mes paroles ne passeront pas. »

E. B.

Un ordre du jour des Croix de feu

Paris, 12 mars.

A l'issue de leur réunion privée, tenue dimanche matin à la salle Wagram, l'Association des Croix de feu (Anciens combattants membres de la Légion d'honneur) a voté l'ordre du jour suivant :

A l'occasion de l'assemblée générale annuelle de leur Association, les Croix de feu et brisards, réunis ou représentés au nombre de 13.000, conscients de leur valeur morale et de leur fraternelle et robuste union, sur une base essentiellement populaire, de leur total et patriotique désintéressement, saluent respectueusement les morts et les blessés des 5 et 6 février, tombés sans armes pour avoir publiquement réclamé la justice et l'intégrité des mœurs parlementaires, judiciaires et administratives, pour avoir lutté en faveur de la réconciliation nationale dans l'honneur ;

décident d'imposer l'ordre français par une propagande inlassable et une action constante au grand jour, en dehors de toutes les combinaisons politiques et partisanes ; s'engagent à montrer à l'étranger que, si, à l'abri de la victoire de 1918, certains égarés croient pouvoir brandir çà et là les couleurs rouges de l'Internationale, le drapeau tricolore a sa place souveraine sur tous les points du territoire national ;

se félicitent d'avoir contribué en première ligne à la trêve actuelle, mais proclament qu'ils ne relâcheront point leur effort loyaliste et résolu avant l'établissement de la paix définitive dans une patrie réorganisée, assurée de son lendemain, protectrice de ses travailleurs et de ses épargnants, forte contre toutes les menaces intérieures et extérieures ;

expriment à leur président général, le colonel de la Rocque, leur attachement absolu et leur confiance totale pour réaliser ce programme.

Le colonel de la Rocque a été réélu président des Croix de feu par acclamations.

Lettonie et Lituanie

Riga, 11 mars.

Jusqu'à présent, les trains lettons de la ligne Riga-Liapaja empruntaient sur une distance d'une cinquantaine de kilomètres le territoire lithuanien. Le tracé de cette ligne, construite par le gouvernement tsariste, est antérieur à la proclamation de l'indépendance de la Lettonie et de la Lituanie. Or, depuis le 10 mars, le trafic de transit est arrêté par décision de la Lituanie.

Cette mesure inattendue, obligeant les voyageurs à faire un long détour et leur occasionnant une grande perte de temps, soulève un vif mécontentement dans l'opinion publique lettone, qui est surprise qu'un pays avec lequel la Lettonie entretient les rapports les plus cordiaux ait pu prendre une décision aussi inamicale.

La presse de Riga estime que la Lituanie a agi ainsi pour détourner le trafic du port letton de Liepaja et le diriger sur le port lithuanien de Klaipeda, dont l'activité est assez faible.

Une loterie américaine pour les chômeurs

New-York, 11 mars.

Pour venir en aide aux chômeurs, M. la Guardia, maire de New-York, prépare l'organisation d'une loterie qui sera dotée de 260.000 dollars de prix et doit rapporter à la ville de 20 à 30 millions de dollars. Le tirage aura lieu deux fois par an. Les opérations s'effectueraient sous le couvert d'une société dite Ligue d'aide aux chômeurs de la ville de New-York.

Derrière la façade de l'amitié germano-polonaise

Paris, 11 mars.

On mande de Berlin au *Journal* :

Depuis quelque temps, on parle à mots couverts, dans les milieux diplomatiques, d'une grave affaire d'espionnage, dont les principaux personnages appartiennent à la meilleure société.

Il y a quelques semaines, la police secrète d'Etat arrêtait un ancien officier de cavalerie polonais, M. Jurek von Sosnowsky, qui, avant d'être polonais, avait été autrichien, un ancien aviateur allemand Joseph von Berg et sa femme née von Falkenhayn, de la famille de l'ancien ministre de la guerre, et enfin, une prétendue princesse causasienne d'une grande beauté, connue sous le nom de Katia Bernnerian.

Joseph von Berg était directeur de la section des armements aériens aux grandes usines Siemens de Berlin, lesquelles jouent, comme on le sait, un rôle prépondérant dans le programme de réarmement du Reich.

Les renseignements que les personnes arrêtées parmi lesquelles figure également un fonctionnaire subalterne du ministère des affaires étrangères sont accusés de s'être procurés, intéressent surtout l'aviation et la défense aérienne de l'Allemagne.

On pense que M. von Berg, qui n'aurait pas su à quel trafic se livrait sa femme et le capitaine von Sosnowsky, sera bientôt relâché, mais qu'il perdra la situation qu'il occupait aux usines Siemens.

Ni les milieux gouvernementaux, ni la police n'ont encore fait la moindre allusion à cette affaire, à cause des répercussions qu'elle risquerait d'exercer sur les rapports germano-polonais.

L'enquête

sur les manifestations parisiennes

L'écrivain français Henri Béraud a posé les trois questions suivantes :

« Première question. »

« On demande à M. Daladier si, quelques jours avant les manifestations où, selon lui, les anciens combattants firent figure d'émeutiers de profession, il n'a pas essayé d'avoir avec le colonel de La Rocque un entretien secret ; à quoi le chef des Croix de feu fit aussitôt répondre qu'il ne pénétrerait au ministère que par la grande porte et qu'il entendait en sortir de même. Est-il exact que, sur cette réponse toute militaire, l'ancien ministre de la guerre, renonçant à l'appui qu'il sollicitait — dans quel dessein ? — rompit les pourparlers ? »

« Deuxième question. »

« M. Frot, ministre de l'Intérieur, n'a-t-il pas, de son côté, non moins secrètement et sans doute à l'insu de Daladier, tenté à onze reprises d'entrer en rapports avec le colonel de La Rocque ? »

« Troisième et dernière question. »

« M. Frot, républicain sans reproche et sauveur du régime, n'a-t-il pas, étant ministre de l'Intérieur, essayé avec insistance, en vue d'un coup d'Etat, d'entrer en relations avec l'Action française et spécialement avec les Camelots du Roi ? »

LE DÉSARMEMENT

L'envoi de la note française différé

Paris, 11 mars.

La rédaction et l'envoi de la note française relative au désarmement subiront un retard de quelques jours. Le texte ne pourra, en effet, pas être arrêté, comme on l'avait pensé, au cours du conseil de cabinet et du conseil des ministres qui se tiendront, le premier lundi après midi, et le second mardi matin. Donc, ce n'est que dans le courant de la semaine que le conseil supérieur de la défense nationale formulera son avis. On pense que la note ne sera prête que vers la fin de la semaine.

Tribunaux

L'aviateur anglais Hope contre le « Daily Mirror »

Au début de janvier 1933, l'aviateur anglais Bert Hinkler quittait l'Angleterre à destination de l'Australie. Il devait faire une première escale à Brindisi, mais c'est en vain qu'on l'attendit. On crut d'abord qu'il avait dépassé cette ville et que, présumant de ses forces et de celles de son appareil et ayant voulu d'un bond gagner Athènes, il était tombé dans l'Adriatique.

Puis on pensa à un accident survenu lors du survol des Alpes. Des recherches furent entreprises. Un ami et compatriote de l'aviateur, le pilote Hope, se mit à sa recherche. Le 18 janvier, Hope arrivait à l'aérodrome lausannois de la Blécherette, d'où il repartait, le lendemain, avec un collaborateur du *Daily Mirror*, M. Heanly.

Ce fut une nouvelle disparition Hope s'était évanoui. Des pilotes suisses, à leur tour, s'envolèrent, survolant les Alpes malgré le temps défavorable, se donnant beaucoup de peine et courant mille dangers pour, finalement, apprendre que les Anglais, après trois quarts d'heure de vol, s'étaient posés à Montana, d'où ils n'avaient bougé que pour se rendre à Sion, sans, par ailleurs, se donner la peine d'avertir qui que ce soit. Le lendemain, Hope et Heanly regagnaient Lausanne et, le 21 janvier, ils repartaient pour Londres.

Dans les milieux aéronautiques suisses, cette désinvolture provoqua une indignation qui devait grandir encore quand on apprit que le *Daily Mirror* avait publié sur ces « exploits » un article « tartarinesque », qui ne manquait certes ni de couleur, ni de fantaisie, mais bien, et totalement, de vérité.

L'Aéro-Club suisse envoya au journal britannique un télégramme de protestation qui ne servit de rien.

Mais voilà qu'un procès est en cours à Londres : Hope contre le *Daily Mirror*. L'aviateur estime que ce journal l'a fait passer pour un imposteur et un vantard. On s'en doutait. Mais à qui la faute ? Nous attendons avec curiosité la fin de cette histoire. Si fin il y a !

Les suites de l'affaire Kreuger

La cour d'appel de Stockholm a condamné à deux ans de travaux forcés le ministre Holm, inculpé d'avoir participé aux agissements de Kreuger.

NÉCROLOGIE

La chanteuse Eugénie Buffet

Eugénie Buffet, la chanteuse parisienne, est morte samedi après midi.

M. le professeur Roduit

Dans la journée de vendredi est décédé M. Albert Roduit, président de la municipalité de Saillon (Valais) et professeur d'apiculture à l'Ecole cantonale d'agriculture de Châteaufort.

Echos de partout

La lecture des vers

De M. Jacques Boulenger, dans le *Temps* :

Un vers régulier est une phrase harmonique qui forme un tout, et qui se termine obligatoirement par une syllabe fortement accentuée (la rime), suivie d'une muette, ou bien, quand la rime est masculine, suivie d'une très légère pause. C'est pour indiquer cette pause qu'on a pris la coutume d'aller à la ligne à la fin du vers, et il n'est jamais permis au diseur de ne point la faire sentir. Que restera-t-il, s'il s'en dispense, des exquises *Odelettes* d'Henri de Régnier qu'on vient de rééditer sous le titre *d'Airs pour l'écho* ?

Un petit roseau m'a suffi

Pour faire frémir l'herbe haute

Et tout le pré

Et les doux saules

Et le ruisseau qui chante aussi ;

Un petit roseau m'a suffi.

A faire chanter la forêt.

La structure métrique doit toujours être marquée par celui qui récite, même lorsqu'elle ne s'accorde pas avec la coupe syntaxique de la phrase, et disons : surtout en ce cas-là. Car le poète a en quelque sorte deux moyens simultanés d'expression : il se traduit à la fois intellectuellement, par le sens de ses mots, et musicalement, par leur rythme.

Comment on les habille

Sur le boulevard Haussmann, à Paris, un tailleur a eu l'ingénieuse idée de placer dans ses vitrines des pièces d'étoffe auxquelles il a donné l'aspect des principaux membres du cabinet Doumergue. Un carton peint et découpé forme la tête, quelques traits de craie bien placés suffisent pour donner l'illusion.

Une étiquette est posée sur chaque figurine. M. Gaston Doumergue, en serge noire très distinguée, vaut 425 francs. M. Henry Cléron, habillé en solide cheviote noire, ne coûte que 325 francs. En revanche, MM. André Tardieu, Pierre-Etienne Flandin et Maurice Sarraut, sont vêtus de purs peignés de laine ou de croisés de fantaisie, à 475 francs, soit 50 francs de plus que le président du Conseil.

Mot de la fin

— La scène des talons de chèques Stavisky est une pièce montée par Bony ; personne ne croit à ses explications ; tissu de mensonges, son boniment !

— Oui, Bony ment.

Pour la langue française

L'Académie française, travaillant à son dictionnaire, a, dans sa dernière séance, admis le terme de radio *relais* pour désigner « la transmission d'ondes ou de courants par postes intermédiaires ». C'est ainsi qu'on pourra dire — et c'est l'exemple donné par l'Académie — « Nous avons entendu une émission de New-York par relais. »

Relaxation, dans le sens que lui donne le droit canon, n'est pas conservé, non plus que *relèvement*, terme de marine, et *relevé*, terme de cuisine. L'expression : *Relever la moustache à quelqu'un*, pour « réprimer un homme qui fait le capable ou le méchant », est également supprimée.

Relativité est admis avec cette définition : « Terme de philosophie. Caractère de ce qui est relatif. »

Enfin, à l'ancienne définition de *relent* : « Mauvais goût que contracte une viande renfermée dans un lieu humide » est substituée celle-ci : « Mauvaise odeur qui persiste. »

La maison universitaire catholique à Zurich

C'est en 1918 que le foyer des étudiants catholiques de Zurich a commencé modestement son activité. Au cours de ses seize ans d'existence, il a rendu de nombreux et importants services aux étudiants catholiques de l'Ecole polytechnique fédérale et de l'université de Zurich. Si on se rappelle que, actuellement, plus de 800 étudiants catholiques fréquentent ces deux institutions, on peut mesurer l'importance que peut avoir pour la Suisse catholique l'existence d'un tel foyer, où nos étudiants trouvent un complément indispensable à leurs études, une atmosphère intellectuelle catholique, des cours et des conférences traitant d'une manière vivante et à la lumière de la foi les grandes questions actuelles. Les aumôniers des étudiants qui s'y sont succédé pendant ces seize ans ont su faire du foyer un centre de ralliement si important que, maintenant, salle de lecture et bibliothèque sont trop petites et que la chapelle ne peut plus contenir les nombreux congréganistes qui s'y réunissent. Devant cette situation, et malgré l'incertitude du temps présent, la Société Saint-Augustin, à laquelle appartient le foyer, s'est décidée à quitter l'immeuble actuel et à bâtir tout à côté un nouveau foyer plus grand qu'elle baptise « Maison universitaire catholique » et dont les murs sortent déjà du sol. La « maison » ouvrira ses portes en automne 1934.

Le problème financier de la construction proprement dite est résolu. Celui de l'aménagement intérieur ne l'est pas encore. La nouvelle chapelle, la grande salle de conférences, d'autres locaux encore, attendent les donateurs qui leur permettront de se meubler simplement, mais avec goût.

Un comité de dames cherche à se procurer les fonds nécessaires à ce but en vendant des « pierres à bâtir ». Ces pierres roulent déjà à Zurich ; elles vont rouler dans le reste de la Suisse, sous la forme d'une image artistique de l'Enfant Jésus enseignant au Temple et du jeune saint Augustin. Elles se vendent un franc et restent pour les donateurs un témoignage de gratitude et un souvenir de la grande et belle œuvre qui est en voie de réalisation à Zurich.

Les 800 étudiants catholiques des Hautes Ecoles de Zurich se recrutent dans toutes les parties du pays, sans en excepter la Suisse romande. C'est pourquoi la maison universitaire catholique de Zurich compte que nombreux seront ceux qui comprenant son importance, apporteront leur modeste pierre à sa construction.

Politique bâloise

Deux projet cantonaux avaient été soumis hier dimanche aux électeurs de Bâle en même temps que la loi fédérale sur la protection de l'Etat, un projet sur l'interdiction du port d'armes et un projet sur le colportage qui aggrave les dispositions actuellement en vigueur. En même temps aussi a eu lieu l'élection complémentaire d'un juge à la cour d'appel.

La loi sur le port d'armes a été rejetée par 14,839 voix contre 18,451. La loi sur le colportage a été adoptée par 18,692 voix contre 15,282.

Pour l'élection d'un juge à la cour d'appel, aucun des trois candidats n'a obtenu la majorité absolue. Il y a ballottage. M. Max Gerwig, socialiste, a obtenu 7696 voix, M. Walter Meyer, radical, 6048 et Fritz Steiger, libéral, 5688.

Lois soleuroises adoptées

Le 3 décembre dernier, les électeurs soleurois avaient rejeté un projet de loi sur le prélèvement d'un impôt sur les spectacles par 9753 voix contre 9698. Par la suite, les votes de deux communes, Heinrichswil et Lüssingen ont été cassées pour incorection, de sorte que ces deux communes ont été appelées à voter une deuxième fois. Toutes deux se sont prononcées à une forte majorité en faveur de la loi. Les résultats de la votation du 3 décembre 1933 sont ainsi modifiés et la loi sur le spectacle adoptée par 9764 voix contre 9729.

Hier dimanche, en votation cantonale, le projet relatif aux travaux de chômage et le prélèvement d'un impôt complémentaire cantonal à l'impôt fédéral de crise ont été adoptés par 21,083 voix contre 12,355 voix.

Les Suisses à l'étranger

Peu de gens se doutent de l'importance des colonies suisses à l'étranger. Elles comptent plus de 400,000 membres, qu'on voit répartis sur toute la surface du globe.

Avant la création, par la Nouvelle Société Helvétique, du Secrétariat des Suisses à l'étranger, en 1919, ce fait était si ignoré, chez nous, que les Suisses de l'extérieur étaient considérés presque comme des étrangers ; on ne comptait guère avec eux. Un des grands mérites de la Nouvelle Société Helvétique est d'avoir révélé la valeur nationale exceptionnelle que représentent nos colonies, de les avoir groupées, d'avoir resserré les liens qui les unissent au pays. Elle établit un double courant entre les Suisses à l'étranger et la patrie : l'un, allant de nous à eux et les faisant participer à notre vie nationale, l'autre, venant d'eux à nous, et nous faisant partager la vie de nos colonies.

Avec des moyens, hélas ! beaucoup trop restreints, le Secrétariat ne négligea rien cependant pour donner à son action le plus d'efficacité possible. Il créa partout des groupements, dans les pays étrangers, s'engageant à vivre dans l'esprit de la Nouvelle Société Helvétique, c'est-à-dire à sauvegarder le patrimoine national, à fortifier l'amour du pays. Il en compte actuellement passé deux cents répandus dans le monde entier.

Les écoles suisses de l'étranger, dont on ne saurait vanter trop la mission, bénéficient elles aussi, de la constante sollicitude du Secrétariat. C'est en grande partie grâce à l'intervention de la Commission des Suisses à l'étranger qu'elles obtinrent le produit de la collecte du 1^{er} août 1930 et qu'elles purent résister aux atteintes de la crise. Ces établissements, en conservant au pays les enfants de nos compatriotes, nous préparent de futurs agents d'expansion. Ceux-ci n'attendent pas toujours le nombre des années pour témoigner de leur attachement au pays. On demandait récemment aux enfants d'un collège étranger quels étaient les propos qui leur causaient le plus de peine ; un de nos petits compatriotes, ancien élève d'une école suisse, répondit sans hésiter : « C'est d'entendre dire du mal de mon pays » !

Le Secrétariat a organisé le service des recrues. Il était bien nécessaire. Nos compatriotes, venus en 1914 se mettre au service de la patrie, arrivaient pleins d'enthousiasme. Jamais on ne les a accueillis, remerciés, félicités. On sait l'histoire de cet officier accouru de l'Amérique du sud, se présentant en hâte à un Département militaire cantonal, pressé d'être enrôlé, utilisé, l'employé commença par lui réclamer le paiement de sa taxe militaire et finit par lui demander d'un air soupçonneux : « Au fond, pourquoi êtes-vous revenu ? ». L'officier jura que, à la prochaine guerre, il ne se dérangerait pas ! Maintenant, lorsque nos compatriotes viennent en Suisse faire simplement leur école de recrues, ils sont l'objet d'attentions toutes spéciales.

On connaît le château de Rhazüns, dans les Grisons, dont la Commission des Suisses à l'étranger a fait l'acquisition pour permettre à nos compatriotes peu fortunés de venir passer leurs vacances au pays. Restauré avec goût, merveilleusement aménagé, il est devenu le séjour préféré de nos concitoyens de l'étranger. Une fondation due à la générosité d'un ancien émigré permet à ceux qui ne pourraient s'acquitter du prix de la pension de venir retremper leurs forces gratuitement dans ce site enchanteur.

Enfin, la Nouvelle Société Helvétique a contribué à l'érection d'une maison dont le style n'a rien de commun avec celui du château de Rhazüns, c'est le Pavillon suisse de la Cité universitaire de Paris. Nos étudiants pourront travailler là dans des conditions morales et matérielles idéales, guidés par les conseils d'un directeur avisé. Ils auront des occasions de contact et d'échange avec les étudiants et artistes français et étrangers que l'Université seule n'aurait jamais pu leur procurer.

Petite Gazette

Une croix de cent mètres

La plus haute croix du monde vient d'être inaugurée en Californie. Elle mesure cent mètres et s'élève sur le mont Davidson, qui, depuis des années, est un lieu de pèlerinage pendant les fêtes de Pâques.

Cette croix monumentale sera illuminée, le soir, et rayonnera sur un horizon immense ; elle sera visible à une distance de soixante-quinze kilomètres.

Elle vient de remplacer une croix en bois, détruite, de façon mystérieuse, par le feu.

Un prince déchu

Le prince-héritier de Suède a annoncé au Conseil des ministres que, par son mariage avec Mlle Erica Patzek, son fils Sigvard avait perdu ses droits à la succession au trône et tous les titres et privilèges dont il jouissait jusqu'ici en qualité de prince du sang.

Le prince Sigvard aura le droit de porter le nom de Bernadotte.

Nouvelles religieuses

Une lettre du Pape au R. Père Gillet

Dans la lettre qu'il a envoyée au R. Père Gillet, maître général des dominicains, à l'occasion du VII^{me} centenaire de la canonisation de saint Dominique, le Souverain Pontife rappelle d'abord les tristes conditions dans lesquelles se trouvait l'Eglise au XII^{me} siècle, par suite de l'hérésie des Albigeois. Il exalte l'aide apportée par les grandes missions apostoliques dans la lutte contre les hérétiques.

L'aide la plus grande fut celle de saint Dominique, qui fonda l'ordre des Frères Prêcheurs.

Le Pape rappelle ensuite les buts de l'ordre des dominicains qui sont la prédication et la prière, avec la science. Le Saint-Père exalte enfin l'œuvre d'apostolat développée par l'ordre des tertiaires dominicains.

Un missionnaire prisonnier en Chine

Selon les nouvelles envoyées à Rome par le vicaire apostolique de Kiang-Fou, en Chine, le Père Giacomo Onselmo, tombé dans les mains des bandits chinois à Liang Kiang, en décembre dernier, se trouverait dans des conditions de santé précaires. Il aurait été pris d'une violente bronchite. Toutes les tentatives pour aboutir à sa libération ont échoué, les bandits exigeant une somme énorme pour sa mise en liberté.

Il est même impossible maintenant d'entrer en relations avec les bandits ; les troupes gouvernementales ont recommencé contre eux une lutte sans merci.

FAITS DIVERS

ÉTRANGER

Une église de Rouen détruite par un incendie

Un incendie a détruit, dans la nuit de vendredi à samedi, l'église Saint-Nicaise, de Rouen. Il était près de 2 heures du matin lorsque des voisins aperçurent des flammes sortant du clocher et faisant suite à une détonation sourde. Les pompiers furent aussitôt alertés. Mais, avant qu'ils aient pu se mettre en batterie et que l'on ait pu sans danger pénétrer dans l'édifice, l'incendie prit une intensité telle que, en quelques minutes, toute la toiture, la charpente et le mobilier de l'église ne formaient plus qu'un immense brasier, dont les flammèches volaient haut dans le ciel et allaient retomber sur les maisons de la ville et particulièrement sur celles du quartier populaire qui entoure la vieille église. Fort heureusement, il pleuvait très fort.

A 2 h. 30 du matin, le clocher s'effondra ; puis, peu après, les cloches et le reste de la charpente.

L'église de Saint-Nicaise de Rouen était un très beau monument : sa nef était du XIII^{me} siècle, son chœur, du XVI^{me} siècle, et ses vitraux, de la Renaissance, retraçant notamment des scènes de la vie de la Sainte Vierge et de la Passion, avaient une grande valeur.

L'enquête du commissaire de police du quartier a établi que le feu a pris par suite d'un court-circuit, près du buffet des orgues, dans un amas de fils électriques dont le courant sert à actionner les orgues et à mettre les cloches en branle.

Le facteur d'orgues, M. Eugène Rochesson, qui a travaillé, vendredi soir, de 21 à 23 heures dans la vieille église, n'a aucune responsabilité dans ce sinistre. Il ne fume pas et il a affirmé très nettement n'avoir pas commis la moindre imprudence.

Par ailleurs, l'église a le chauffage central, mais les appareils, qui fonctionnent au mazout, sont situés en dehors de l'église.

Un assassinat mystérieux à Paris

Dans la nuit de vendredi à samedi, dans un hôtel de Paris, on a trouvé le corps d'une femme noyée dans une baignoire. Il s'agit de la femme d'un négociant en grains, M. Hérel. Mme Hérel était sortie vendredi après midi en annonçant qu'elle rentrerait pour dîner. On estime que le vol a été le mobile du crime. La victime avait en effet sur elle de nombreux bijoux.

Le médecin chargé de l'autopsie a fait parvenir son rapport au Parquet. Il conclut à l'asphyxie causée par suffocation. Il n'y a pas de trace de submersion.

La victime doit avoir été étouffée sous un oreiller tandis que son agresseur lui maintenait fortement la tête. La mort avait déjà fait son œuvre lorsque le meurtrier transporta le corps de sa victime dans la baignoire.

Un banquier inculpé

Le Parquet de Niort (France) a inculpé pour abus de confiance M. Maurice Proust, banquier à Niort. M. Proust aurait encaissé des sommes importantes destinées à l'achat de titres qu'il ne livrait pas. Les démarcheurs du banquier opéraient dans les départements voisins.

Inondations en Turquie

Par suite de la crue rapide de la rivière Porsouk, la ville d'Eskicheir (Turquie) a été en partie inondée. Les eaux atteignaient samedi sept mètres de hauteur. Plusieurs maisons sont sous les eaux. D'autres ont été détruites. La situation est critique et la ville risque d'être entièrement submergée.

L'assassinat d'un propriétaire de journaux japonais

A Tokio, Sanji Muro, propriétaire du grand journal *Jiji Shimpô* et l'un des chefs de l'industrie cotonnière japonaise, est décédé des suites des blessures reçues lors de l'attentat dont il a été victime jeudi dernier.

Le parti de droite a pris la décision d'interpeller le gouvernement au sujet de cette agression. Plusieurs membres de ce parti estiment que l'attentat a été commis en représailles contre la campagne du journal *Jiji Shimpô*, accusant le groupe financier du baron Goh d'avoir réalisé des profits scandaleux en rachetant à prix bas, à la Banque de Formose, les actions de la société pour la fabrication de la soie artificielle.

L'accident de mine de Silésie

On a retiré un des quatre mineurs ensevelis dans une mine voisine de Beuthen (Silésie) ; il avait succombé à ses blessures peu avant d'être dégagé. On a maintenant la certitude que les derniers mineurs ensevelis ont cessé de vivre. Il y a donc sept morts.

Un escroc arrêté

La police turque a arrêté l'auteur de vastes escroqueries commises en France : un ingénieur français, nommé Victor-Félix Audoin.

Audoin avait fondé une société d'achat de terrain et de construction d'immeubles. Il avait construit notamment un grand hôtel à Paris, dans le quartier de la Madeleine, et un village suisse à une exposition universelle.

Ses affaires ayant périclité, Audoin obtint de diverses banques parisiennes des avances s'élevant à 80 millions de francs garanties par des hypothèques.

L'affaire avait atteint 180 millions, mais à la suite de manœuvres frauduleuses et d'une plainte d'une banque suisse, Audoin fut déclaré en faillite. Il se réfugia à Stamboul en 1931, où il aurait vécu misérablement, privé de toutes ressources et criblé de dettes.

Audoin sera extradé.

Aviateur anglais tué

Un aviateur militaire anglais a été tué samedi, au cours d'un accident survenu à un avion de bombardement à Bristol.

SUISSE

Une trouvaille de bijoux

Vendredi après midi, à Ammerswil (Argovie), M. Bernhard Fleischmann a trouvé dans une sablière, enveloppés dans un chiffon, environ 800 bijoux, tels qu'anneaux d'or et de platine, serts en partie de brillants, colliers en or, bracelets, etc. L'ouvrier apporta sa trouvaille à la préfecture de Lenzbourg. Il s'agit là, selon toute probabilité, d'une partie des bijoux provenant d'une valise d'échantillons appartenant à la maison Louis Petite et C^o, de Genève, volée le 29 juin 1932, dans une automobile arrêtée à Olten. Ces échantillons représentaient une valeur de 156,000 francs. 24,000 francs de ces bijoux avaient été retrouvés dans une boîte arrêtée par la grille de l'usine électrique de Niedergösten.

Nouvelles financières

Banque nationale suisse

L'assemblée générale ordinaire de la Banque nationale suisse s'est tenue samedi, à Berne.

Le président, M. Sarasin, a jeté un regard rétrospectif sur l'année écoulée et sur la situation générale. Il a déclaré que les transformations qui se sont produites au cours de ces dernières années et les expériences faites à la suite de la révision de la loi bancaire de 1921 nécessitent un nouvel examen du statut de la banque et en particulier de la question de la répartition des bénéfices.

Depuis son existence, la banque a versé environ 93 millions de francs aux cantons sur ses bénéfices nets, soit environ 23 millions de plus que le minimum prévu par la loi.

Le président de la direction, M. Bachmann, a parlé surtout du problème monétaire. Il a dit, à propos de l'étalon d'or, qu'il est faux de rendre celui-ci responsable de la crise économique. On avait imposé à l'étalon d'or international une mission qu'il n'était pas à même de remplir. Seule, la liberté du trafic international des marchandises et des capitaux peut assurer un fonctionnement international normal de l'étalon d'or.

Les Etats-Unis ayant réintégré leur place parmi les pays à étalon d'or, on peut espérer que l'Angleterre et d'autres pays suivront l'exemple de l'Amérique, d'autant plus que la manipulation de leur monnaie n'a abouti nulle part à des résultats concluants au point de vue de l'évolution économique.

Il n'est pas question pour la Suisse de dévaloriser le franc ou de remplacer l'étalon d'or par une monnaie-index. La structure économique particulière de la Suisse, sa dépendance très marquée envers l'étranger et surtout ses relations financières internationales comme pays créancier ne permettent pas une telle expérience.

Une dévalorisation de la monnaie entraînerait une élévation du niveau intérieur des prix et un renchérissement du coût de la vie, ce qui, ajouté à la dépréciation forcée des créances, à



Thomy

Ce nom est le certificat d'origine de la moutarde

THOMY.

Faites-vous le montrer en achetant votre moutarde.

Ce n'est qu'après l'avoir goûtée que vous saurez à quel point la THOMY est délicieuse !

349

Nouvelles de la dernière heure

UNE NOUVELLE INITIATIVE POUR LE DESARMEMENT

Paris, 12 mars.

(Havas). « A en croire des informations d'allure inspirée qui ont circulé dans les milieux politiques de Londres, écrit le correspondant du *Matin* à Londres, il faudrait s'attendre à ce que sir John Simon profitât des débats de politique étrangère qui auront lieu, mercredi, à la Chambre des communes, pour annoncer une nouvelle initiative du gouvernement britannique visant à sauver dans un effort ultime la cause du désarmement. La méthode que M. Ramsay MacDonald et ses collaborateurs auraient imaginés serait de convoquer une nouvelle conférence où seraient représentés l'Allemagne, les Etats-Unis, la France, la Grande-Bretagne et l'Italie. On se répète, dans certains cercles londoniens que cette suggestion d'une brève conférence travaillant en dehors de la Société des nations, émanerait de M. Mussolini lui-même. »

Londres, 12 mars.

Le *Daily Telegraph* donne des précisions sur la nouvelle initiative que le gouvernement britannique va prendre dans le domaine du désarmement et spécialement au sujet des armements aériens. Le gouvernement britannique aurait l'intention de conclure un pacte limité à l'Europe occidentale. En somme, le problème militaire comme problème naval serait séparé du problème aérien. Par ce pacte, on s'efforcerait de réglementer le réarmement français avec le réarmement du Reich. Mais il serait illusoire de penser que, dans ces conditions l'accord doit se faire aisément entre Paris et Berlin. Et de plus, serait-il possible de limiter en pratique cette convention à l'Europe occidentale ?

Le *Daily Telegraph* ajoute que le gouvernement britannique fera fermement entendre qu'il ne songe pas à sortir des limites des traités.

Les entretiens de Rome

Paris, 12 mars.

Au moment où vont commencer les conversations italo-austro-hongroises, le *Petit Journal* constate avec satisfaction que l'opinion dans toutes les capitales intéressées augure bien de ces conversations. Les entretiens de Rome vont commencer sous d'heureux auspices. Grâce à de nouveaux accords, la France se félicitera de la détente qui en résultera dans la région de l'Europe particulièrement éprouvée par la crise économique.

La restauration des Habsbourg

Paris, 12 mars.

Le *Quotidien* écrit sur les affaires de Hongrie : « L'organe de la présidence du Conseil hongrois publie un article selon lequel le but des partisans des Habsbourg est de reconstituer une double monarchie. Mais on peut trouver dans cet article l'opinion actuelle du général Gembès sur les idées de restauration des Habsbourg. La question du trône est inopportune. Le peuple hongrois est entièrement hostile à cette restauration au sujet de laquelle il a déjà exprimé maintes fois son opinion. »

Discours de M. Hitler

Munich, 12 mars.

Dans un discours prononcé hier à Munich, le chancelier Hitler a déclaré que le nationalisme-social, c'est l'Allemagne. Il a ajouté : « Il y a un an que ce mouvement est au pouvoir. Il a érigé les fondements d'un empire qui durera des siècles et qui produira ses effets peut-être dans un siècle ou plus tard. »

Les pactes balkaniques

Londres, 12 mars.

(Havas). — Selon le rédacteur diplomatique du *Daily Telegraph*, les signataires du pacte balkanique seraient sur le point de se déclarer prêts à négocier individuellement des pactes de non-agression avec la Bulgarie.

Les gouvernements d'Ankara, d'Athènes, de Belgrade et de Bucarest, entendraient témoigner par là au gouvernement de Sofia que l'instrument diplomatique auquel il a refusé d'adhérer n'est nullement dirigé contre lui.

Les camps de concentration en Allemagne

Berlin, 12 mars.

Parmi les mesures prises par le président Goring, il faut signaler que tous les petits camps de concentration existant à côté des prisons de police doivent être supprimés immédiatement. D'ici au 20 mars, une liste devra être dressée de toutes les personnes mises dans des camps de concentration par décision de la police et non par ordonnance judiciaire.

Angleterre et Irlande

Londres, 12 mars.

On croit savoir de bonne source que le gouvernement britannique vient de faire des propositions concrètes au cabinet irlandais en vue de mettre fin au conflit économique existant entre la Grande-Bretagne et l'Etat libre d'Irlande. Un accord commercial serait conclu entre les deux parties intéressées. Plusieurs membres du gouvernement irlandais seraient disposés à accepter les propositions du gouvernement britannique, mais M. de Valera se serait déclaré formellement opposé.

Déclarations de M. Lerroix sur la situation en Espagne

Londres, 12 mars.

(Havas). — Au moment où la situation espagnole provoque en Angleterre des appréhensions croissantes, M. Lerroix, au cours d'un entretien téléphonique avec le *Daily Telegraph*, a affirmé catégoriquement qu'aucun danger révolutionnaire ne menaçait la république.

« Le gouvernement est prêt à faire face à toute éventualité, a notamment déclaré le chef du gouvernement. La défense de la constitution, la mise en vigueur de la loi, la sauvegarde de l'ordre, tel est le programme qu'il est en état de défendre et qu'il défendra. »

« Seuls les alarmistes et les ennemis du régime peuvent croire à une révolution socialiste. Nous n'avons jamais songé à mettre le parti socialiste hors la loi. Si, dans un éclair de folie, certains de ses membres songent à la révolte contre la République, le parti, dans son ensemble, soutient l'ordre public et le gouvernement. »

« Quant au régime lui-même il peut avoir des ennemis, mais l'immense majorité de la nation l'appuie sans inquiétude et sans faiblesse. »

Les conflits sociaux en Espagne

Madrid, 12 mars.

Le ministre de l'Intérieur s'est adressé, hier soir, dimanche, par radio à la population. Il a déclaré que les conflits sociaux sont en voie de solution et que bien que les dirigeants des syndicats des arts graphiques n'acceptent pas la formule présentée par le gouvernement, il avait pourtant bon espoir de voir ce conflit s'apaiser. Le ministre a terminé en recommandant à tous la tranquillité.

Madrid, 12 mars.

(Havas). Les entrepreneurs de construction ont déclaré au ministre qu'ils acceptaient les bases proposées par le gouvernement. Cette décision a été transmise aux syndicats ouvriers qui demandent que les journées de grève soient payées. Des négociations vont s'ouvrir à ce sujet.

Madrid, 12 mars.

L'agence Fabra dément formellement le bruit qui a couru à l'étranger selon lequel la grève générale serait déclarée, ce soir lundi. Non seulement une telle nouvelle est complètement fautive, mais aucun nouveau conflit n'est à prévoir et ceux qui existent à l'heure actuelle sont en voie de règlement.

Le ministre de l'Intérieur a déclaré au cours de la nuit que tout est normal dans le pays et que le gouvernement s'occupe de l'issue heureuse des conflits actuels.

Le ministère polonais

Varsovie, 12 mars.

Dans les milieux politiques de Varsovie, on parle d'un changement possible dans la constitution du cabinet. Le président du Conseil se retirerait pendant quelques mois de la vie politique. Le maréchal Pilsoudski s'étant entretenu avec le ministre de l'armée, on estime que cet entretien a porté sur les modifications qui seraient apportées à la constitution polonaise.

Les fraudes fiscales américaines

Washington, 12 mars.

(Havas). — M. Mellon, le roi de l'aluminium, ancien secrétaire au Trésor et ancien ambassadeur à Londres, a remis à la presse un long communiqué protestant contre l'attorney-général (ministre de la justice) Cummings, qui a décidé de le poursuivre devant le Grand Jury, ainsi qu'une vingtaine d'autres personnes, sous l'accusation de fraude fiscale. En remettant le communiqué, M. Mellon a déclaré aux journalistes que cette accusation était « une manœuvre politique des plus grossières ».

Le département de la justice a annoncé pour bientôt de nouvelles inculpations. A cet effet, cinquante avocats de la Trésorerie préparent en ce moment des dossiers, sous la direction de l'adjoint de l'attorney-général.

La poste aérienne américaine

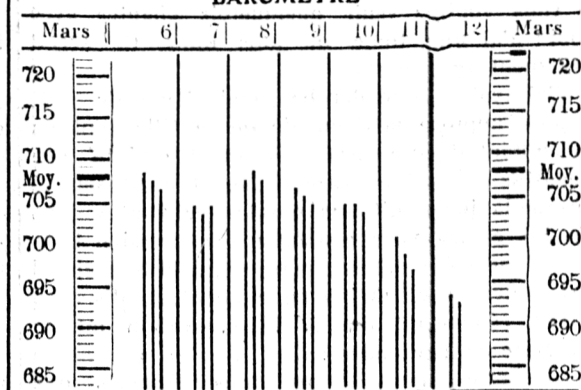
Washington, 12 mars.

Conformément aux instructions de M. Roosevelt, le chef de l'aviation militaire a suspendu tous les services de la poste aérienne pour deux ou trois jours en attendant l'élaboration de nouveaux plans.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

12 mars

BAROMETRE



THERMOMETRE C

Mars	6	7	8	9	10	11	12	Mars
7 h. m.	-3	6	-1	1	5	6	5	7 h. m.
11 h. m.	5	7	4	7	10	9	6	11 h. m.
7 h. soir	3	1	6	4	8	8		7 h. soir

La canonisation de la bienheureuse Louise de Marillac

Cité du Vatican, 12 mars.

On a célébré hier dimanche la canonisation de la bienheureuse Louise de Marillac, cofondatrice, avec saint Vincent de Paul, de l'institut des filles de la Charité.

Née à Paris le 12 août 1591, elle épousa, en 1613, Antoine Le Gras, écuyer et premier secrétaire de la reine Marie de Médicis. Antoine Le Gras mourut en 1625. Après la mort de son mari, Louise de Marillac prit pour directeurs spirituels saint François de Sales, Mgr Camus et surtout saint Vincent de Paul.

Poussée par son amour pour les pauvres et conseillée par saint Vincent de Paul, elle réunit autour d'elle, en 1633, un groupe de jeunes filles et fonda la première maison.

Elle mourut le 14 mars 1660. Saint Vincent de Paul, qui était, lui aussi, malade, lui envoya sa bénédiction, accompagnée de ces paroles : « Vous me précédez. J'espère que nous nous reverrons au ciel bientôt. »

Louise de Marillac fut béatifiée le 9 mai 1920 par Benoît XV ; sa cause fut reprise en 1922 et le décret approuvant les miracles proposés pour sa canonisation fut signé le 1^{er} novembre 1933.

Un peu après 8 heures, la procession commença.

Le défilé dura plus d'une heure. En tête marchaient les sergents de la garde suisse, les camériers d'honneur, puis le confesseur de la famille pontificale, les avocats consistoriaux, etc. tous ceux qui font partie de la chapelle papale, prélats mitrés, évêques, archevêques, patriarches et cardinaux. Puis apparut la *Sedia gestatoria*, entourée de sa garde d'honneur.

L'entrée dans la basilique se fit au chant du *Tu es Petrus*. Pie XI s'arrêta un moment devant la chapelle de l'Immaculée-Conception pour l'adoration du Saint Sacrement. Puis il se rendit à son trône, où il reçut les hommages des cardinaux et prélats. Il avait auprès de lui le cardinal-doyen et le prince assistant au trône.

Alors commença la cérémonie de la canonisation proprement dite. L'avocat consistorial s'agenouilla devant le souverain Pontife et le supplia de proclamer sainte Louise de Marillac.

Mgr Bacci, secrétaire des brefs au prince, répondit que telle était la volonté du Pape, mais qu'auparavant, il demanderait aux fidèles de prier avec lui.

Le Pape s'agenouilla et tous les fidèles récitèrent alors les litanies des saints. On chanta l'*Agnus Dei* et une seconde fois l'avocat renouvela instamment sa prière.

Mgr Bacci déclara qu'il fallait invoquer le Saint-Esprit.

On chanta alors le *Veni Creator*.

Enfin, après une troisième supplique, le Pape se leva, mitre en tête, et prononça la formule de la canonisation.

Reprise du travail dans la capitale de Cuba

La Havane, 12 mars.

(Havas). — Plus de 1000 ouvriers du port ont tenu une réunion secrète au cours de laquelle ils ont décidé de reprendre le travail, ce matin, se conformant aussi au décret du gouvernement. Le syndicat des arts graphiques reprend également le travail aujourd'hui.

La foire internationale de Lyon

Lyon, 12 mars.

Hier dimanche, M. Herriot, maire de Lyon, a présidé la cérémonie officielle d'inauguration de la Foire internationale de Lyon. Un grand banquet eut lieu dans les salons de l'hôtel de ville en présence de nombreuses personnalités françaises et étrangères.

Culbuté d'une auto-pompe allemande

Stettin, 12 mars.

L'auto-pompe de Kratzwitz a culbuté alors qu'elle roulait à toute vitesse. Neuf pompiers ont été plus ou moins grièvement blessés.

Le temps

Paris, 12 mars.

Prévisions de l'Observatoire de Paris, ce matin, à 9 heures :

Ciel se couvrant, devenant aux trois quarts couvert avec éclaircies et averses ; vent du secteur sud-ouest passant à ouest, modéré à assez fort, variable ; température stationnaire.

SUISSE

Echec socialiste

Winterthur, 12 mars.

Les résultats des élections du Conseil municipal de Winterthur, précédés d'une violente campagne, n'ont pu être connus avant l'aube.

Sur les 60 sièges que compte le Conseil, les socialistes en obtiennent 25 (jusqu'ici 28), les démocrates 15 (15), les radicaux 4 ou 5 (6), les partis des paysans et bourgeois ainsi que les chrétiens-sociaux, chacun 4, comme jusqu'ici, le parti populaire évangélique 1 ou 2 (2), le Front national 2 (zéro), les communistes 1 (1).

Un vote symptomatique

Winterthur, 12 mars.

Dans les élections du corps enseignant, quatre institutrices mariées n'ont pas été réélues, malgré les recommandations des autorités scolaires,

FRIBOURG

† M. le professeur Paul Robert

Nous apprenons avec un vif regret la mort de M. Paul Robert, professeur de diction au collège Saint-Michel et à l'Ecole secondaire des jeunes filles et artiste peintre et dessinateur.

M. Paul Robert a été emporté, à l'âge de 67 ans, par une maladie de foie qui a pris, en peu de temps, une tournure fatale.

Il n'est personne, à Fribourg, qui n'ait connu M. Paul Robert, revenu au pays après un long séjour en Russie, où il était parti jeune et où il avait trouvé l'emploi de ses dons pour le théâtre dans la troupe d'une scène illustre de Saint-Petersbourg, le théâtre Michel. M. Paul Robert s'acquitta à Saint-Petersbourg une brillante réputation d'artiste dramatique et s'y fit apprécier aussi comme dessinateur portraitiste et comme peintre de talent.

La révolution communiste obligea M. Paul Robert à quitter la Russie et à venir chercher asile au pays natal. Elle l'avait, par surcroît, dépourvu de ses économies. Aussi personne, à Fribourg, ne pouvait-il parler des bolchévistes avec plus de connaissance de cause que M. Paul Robert. C'était son sujet de conversation habituel. Il avait vu à l'œuvre la sinistre bande de Lénine ; il la jugeait comme elle le méritait. Patriote ardent, il englobait dans la même énergique réprobation toutes les tendances qui allaient à affaiblir le culte de la patrie et de l'armée au profit d'un pacifisme apparenté à l'internationalisme moscovite. Son crayon d'artiste a souvent fait la satire vengeresse des types malfaisants qui s'acharnent contre notre civilisation.

M. Paul Robert s'acquittait extrêmement bien de ses fonctions de professeur de diction. Il a, d'autre part, souvent fait apprécier, comme peintre, l'habileté de son pinceau et sa science de la couleur.

Tout Fribourg déplorera la mort prématurée de cet excellent patriote.

Accident du travail

L'ouvrier de M. Morel, boulanger à Pérolles, s'est laissé prendre une main, vendredi, dans une pétrisseuse. Il a reçu les premiers soins de M. le docteur Niquille qui espère lui conserver les doigts intacts.

Dans la banque

L'assemblée générale ordinaire de la Banque nationale suisse, qui s'est tenue samedi, a appelé M. Hippolyte de Weck, banquier à Fribourg, fils de M. Albéric de Weck, aux fonctions de suppléant de la commission de vérification.

CHANGES A VUE

Le 12 mars, matin

	Achat	Vente
Paris (100 francs)	20 28	20 48
Londres (1 livre sterling)	15 68	15 78
Allemagne (100 marcs or)	122 65	123 15
Italie (100 lires)	26 45	26 65
Autriche (100 schillings)	—	—
Prague (100 couronnes)	12 75	12 95
New-York (1 dollar)	3 05	3 15
Bruxelles (100 belgas · 500 fr. belg.)	71 95	72 35
Madrid (100 pesetas)	41 95	42 45
Amsterdam (100 florins)	208 —	208 50
Budapest (100 pengö)	—	—

FRIBOURG

Conférences de Saint-Nicolas

L'Eglise catholique
et le sacrement du mariage

Le R. Père Lavaud avait montré, les dimanches précédents, comment l'Eglise catholique protège, contre les attaques du monde moderne, les deux premiers biens du mariage : l'enfant, l'amour conjugal chaste et fidèle. Il a commencé à expliquer, hier soir, comment l'Eglise catholique défend également le troisième bien, désigné en théologie par le terme *sacrement*, qui évoque à la fois la sacramentalité au sens précis du mot et l'indissolubilité absolue du lien conjugal. Le programme affiché portait : *le monde et le divorce, l'Eglise et l'indissolubilité*. C'est le sujet que nous avons annoncé. Le R. Père Lavaud, s'excusant de modifier ce programme, a voulu exposer à loisir, contre les négations anciennes et modernes, le caractère sacré du mariage et son élévation par Notre-Seigneur Jésus-Christ à la dignité de sacrement. Cette insistance est plus que justifiée. Pie XI dit, dans son encyclique *Casti connubii*, que la source de toutes les erreurs présentes et le principe animateur de l'assaut contre le mariage chrétien sont à chercher dans la négation de son caractère sacré et de sa qualité de sacrement.

Les négateurs de la sacramentalité du mariage y sont venus par diverses voies. Aux premiers siècles de l'ère chrétienne, le faux spiritualisme manichéen et gnostique, repris plus tard par certaines sectes, condamnait le mariage parce qu'il regardait la matière et le corps comme l'œuvre du principe mauvais et les rapports conjugaux comme un péché. A l'époque de la Réforme, une fausse idée de la corruption de la nature humaine et la croyance erronée à l'invincibilité de la concupiscence (prélude aux théories modernes de la passion incoercible et de la nocivité de la continence) conduisirent Luther à cette doctrine incroyable que le mariage est à la fois mauvais et obligatoire, mais que Dieu n'impute pas à péché la vie conjugale aux croyants (!). La fausse distinction du contrat et du sacrement servit aux doctrines régalienues, puis au libéralisme laïcisateur, pour séparer le mariage religieux du mariage civil, faire du premier une cérémonie accessoire et facultative, réservée à l'Eglise, du second l'essence même du mariage, et revendiquer, au profit de l'Etat, le droit exclusif de régir le mariage et d'en rompre le lien sans tenir aucun compte du droit canonique. Plus près de nous, la sacramentalité du mariage fut niée par les modernistes au nom d'une prétendue histoire de la théologie. La sociologie évolutionniste et la sociologie révolutionnaire, non contentes de dénier au mariage tout caractère sacré, lui refusent même la qualité d'institution naturelle. Evolutionnistes et révolutionnaires voient dans le mariage une forme transitoire des relations entre l'homme et la femme. Les premiers se contentent de le regarder évoluer. Les seconds veulent le détruire, comme lié à la religion, qu'ils poursuivent de leur haine, parce qu'ils y voient l'obstacle le plus redoutable à la révolution qu'ils rêvent.

A l'encontre de toutes ces doctrines, l'Eglise catholique enseigne que le mariage est une institution de droit naturel, requise, indépendamment de toute révélation et de toute loi positive de Dieu, par la fin même de l'union des sexes, par les exigences et les vœux spontanés de l'amour véritablement humain, par l'égalité entre l'homme

et la femme qui ne s'accommode d'aucune forme de polygamie et qui est requise elle-même par l'amitié conjugale. Le mariage existerait comme union permanente et stable, même si l'homme n'avait pas été élevé à l'ordre surnaturel.

Mais, par la miséricorde de Dieu, l'homme fut créé dans l'état surnaturel. Dieu, qui l'y plaça, sanctionna de son autorité la loi naturelle, et marqua sa volonté que l'union de l'homme et de la femme fût permanente et indissoluble. C'est à cette loi que se réfèrent et Notre-Seigneur, quand il ramène le mariage à sa sainteté primitive, et les Souverains Pontifes, quand, au nom du Christ, ils déclarent que le mariage n'est pas une institution due à l'arbitraire des hommes, mais une institution divine. Les objections qu'on fait valoir contre cette thèse chrétienne au nom de diverses sciences positives sont sans valeur. Les « primitifs » sont monogames et leur famille est presque la famille naturelle et chrétienne. Les écarts par rapport au droit naturel du régime matrimonial des civilisations anciennes s'expliquent scientifiquement aussi bien comme des déchéances que comme des vestiges de la prétendue promiscuité originelle.

Au milieu de ces déchéances parfois effroyables, l'humanité dans son ensemble attribue un caractère sacré au mariage et témoigne ainsi qu'elle se souvient d'un dessein particulier de Dieu sur elle et l'institution qui la propage et perpétue. Faussé, imprécis tant qu'on voudra, ce souvenir trouve sa raison d'être dans la révélation primitive et oriente confusément les espérances vers Celui que le Père envoya.

Dans le plan du salut par le Christ, le mariage est sacré en un sens très particulier et très haut. L'intime union de l'homme et de la femme est apte par nature et, plus encore, par son institution primitive, à représenter l'union même du Verbe divin et de l'humanité, l'union du Christ avec son Eglise. Le Sauveur utilise cette aptitude naturelle pour faire du mariage même un sacrement au sens strict du mot.

Le R. Père Lavaud développa cette doctrine ; il en mit en lumière les harmonies et les convenances ; il en esquissa les preuves théologiques ; il rappela les définitions de l'Eglise ; il expliqua en particulier le texte sublime de saint Paul aux Ephésiens sur le mariage, en le situant dans son cadre pour en faire ressortir tout le riche contenu. A ce propos, il s'indigna avec véhémence contre les théoriciens du mariage qui, sur la foi d'autres textes de l'apôtre mal compris par eux, et oubliant celui-là, le plus beau et le plus obvie, accusent saint Paul, et, par contre-coup, l'Eglise elle-même, de rabaisser le mariage.

Sans crainte d'entrer dans les précisions théologiques, le conférencier expliqua en quoi consiste exactement le sacrement dans le mariage. Ce qui est élevé par le Christ à la dignité sacramentelle, c'est, à la fois, le lien permanent qui joint les époux comme le Christ est joint à l'Eglise, et l'acte initiateur par lequel est contracté le lien conjugal. Dans cet acte, l'essentiel c'est le contrat, le mutuel consentement et non pas la bénédiction, les prières, le discours que le prêtre y ajoute. Le prêtre n'est, à aucun titre, le ministre, mais seulement le témoin autorisé de l'Eglise. C'est uniquement dans les conditions ordinaires de la vie chrétienne que sa présence est nécessaire à la validité du contrat-sacrement. En cas de persécution, en pays de missions, quand le prêtre fait défaut ou qu'il faudrait l'attendre trop longtemps ou le chercher trop loin, les catholiques peuvent parfaitement se marier, valablement et sacramentellement, sans lui. Le sacrement étant l'acte par lequel les conjoints se donnent l'un à l'autre pour mari et femme, s'acceptent l'un l'autre pour femme et mari, ce sont eux les

ministres en même temps que le sujet du sacrement. Entre deux baptisés, le mariage est sacramentel ou il n'est pas. Le mariage des non baptisés ou d'un fidèle et d'un infidèle ne peut être sacramentel, mais il est ou peut être un vrai et légitime mariage.

Sacrement des vivants, le mariage suppose, pour être reçu dignement et avec fruit, l'état de grâce. Il est fait pour augmenter cette grâce et l'adapter à l'état des époux. Il est d'autant plus fructueux qu'il est reçu dans des dispositions meilleures par des âmes plus préparées à en observer la loi sainte et à y vivre selon l'esprit du Christ. Contracter mariage, s'administrer le sacrement conjugal en état conscient de péché mortel, est une profanation, un sacrilège, qui, sans empêcher le contrat d'être valide et de produire le lien, empêche cependant le lien de produire la grâce tant que le péché n'aura pas été pardonné par l'effet d'un repentir sincère et plein d'amour. Les mondains, qui ne voient dans le mariage religieux qu'une occasion d'étaler un luxe insolent et pensent à tout préparer, sauf leur âme, devraient y réfléchir.

Le conférencier a regretté de ne pouvoir, même à grands traits, expliquer la discipline catholique du mariage sacramentel, ses conditions de validité et de licéité, mais il a montré comment la doctrine exposée justifie l'attitude de l'Eglise, quand elle réclame la reconnaissance par les pouvoirs publics de son droit à régir le mariage de ses enfants, quand elle interdit, sauf dispense dont elle est juge, sous peine de nullité, le mariage entre catholique et infidèle, et sous peine de péché, les mariages mixtes entre catholiques et non catholiques (mais baptisés) et ne permet ces derniers qu'à son corps défendant, à certaines conditions, et en exigeant des promesses qui lui donnent au moins l'espérance fondée que la foi de la partie catholique sera sauvegardée et que tous les enfants à naître seront baptisés et élevés dans la foi catholique. En aucun cas, elle ne cède à un appât de domination, ou à un désir d'humilier le pouvoir civil ou qui que ce soit, mais elle veut fidèlement remplir ses devoirs d'Epouse du Christ et de mère de ses enfants.

Revenant, pour conclure, à son idée qu'il est monstrueux d'accuser l'Eglise de déprécier le mariage sous prétexte qu'elle lui préfère la virginité embrassée pour le Christ, le prédicateur a rappelé que les contempteurs de la virginité furent aussi, au fond, des contempteurs du mariage et que, parmi ceux qui l'exaltent ou croient l'exalter, personne ne le fait, ne peut le faire pour de si hauts motifs, n'en a plus haute ni même si haute idée que l'Eglise. Et si l'on pense aux doctrines extrémistes opposées à la sacramentalité, leur contraste avec la doctrine de l'Eglise se présente, comme suit : d'une part vulgarité, platitude, sensualisme, exaltation de la chair, méconnaissance de l'esprit, de la dignité de l'homme ; d'autre part, sublime poésie, perspectives infinies de noblesse humaine et de grandeur surnaturelle ; d'une part, une humanité qui se ravale au-dessous d'elle-même en rattachant les origines du mariage et l'amour aux instincts de prétendus ancêtres anthropoïdes, en n'envisageant d'autre aboutissant que le néant et la mort totale. D'autre part, une humanité consciente de sa vraie nature, de sa véritable origine et de sa fin, dans laquelle le mariage, création du cœur de Dieu, voulu, réglé, régi par Lui, sanctifié par la volonté du Sauveur des hommes, est lui-même instrument efficace de grâce pour les époux et fait d'eux les collaborateurs de Dieu, du Christ-Rédempteur, de l'Eglise, dans la sanctification des fruits vivants de leur amour. Cette foi, notre foi, est trop belle et trop vraie

pour que nous nous contentions de la garder en nous, comme un trésor sans doute, mais timidement, presque honteusement. Nous devons, les époux chrétiens surtout doivent avoir la fierté de la conception chrétienne catholique du mariage-sacrement et, en face des négations audacieuses du laïcisme, du naturalisme, du matérialisme, la proclamer, la défendre et s'employer à la faire reconnaître pour eux par les lois de leur pays.

Cette remarquable conférence, par ses considérations si élevées et si surnaturelles, a été fort appréciée par le très nombreux auditoire d'hier soir.

Conservatoire

Les auditions des élèves du Conservatoire auront lieu à la Grenette, dans l'ordre suivant : Mercredi, 14 mars, à 17 h., classes de piano de M^{lle} Villard, classes de violon de M. Hegetschweiler, classes de violon de M^{lle} de Reyff ; à 20 h. 15, classes de piano de M^{lle} Villard, classes de violon de M^{lle} de Reyff. Vendredi, 16 mars, à 17 h., classes de piano de M^{lle} Meyer, classes de flûte de M. Python, classes de piano de M^{lle} Wirz ; à 20 h. 15, classes de piano de M^{lle} Meyer, classes de flûte de M. Python, classes de violon de M. Canivez. Lundi, 19 mars, à 17 h., classes de piano de M^{me} Lombriser, classes de violoncelle de M. Schmidt, classes de violon de M. Stœcklin ; à 20 h. 15, classes moyennes de piano de M^{me} Lombriser, classes de flûte de M. Gaimard. Mardi, 20 mars, à 17 h., classes de violon de M. Rody, classes de violoncelle de M. Schmidt. Mercredi, 21 mars, à 20 h. 15, classes supérieures de M^{me} Lombriser. L'audition des élèves de M. Francis Lombriser aura lieu plus tard. Ces séances musicales sont gratuites. Elles sont vivement recommandées, non seulement aux parents des élèves, mais à tous ceux qui s'intéressent à notre école de musique.

CALENDRIER

Mardi, 13 mars

Sainte EUPHRASIE, vierge

Sainte Euphrasie s'est sanctifiée dans le désert de la Thébaïde (Egypte). († Vers 412.)

CONVALESCENTS



OPÉRÉS, ANÉMIÉS

qui relevez d'une longue maladie, qui êtes encore ébranlés par une opération, qui souffrez constamment d'une grande fatigue, n'attendez pas qu'il soit trop tard.

Vous devez tonifier votre organisme.

Le VIN DE VIAL

(Quina, Substances extractives de la viande et Lacto-Phosphate de Chaux) est un véritable réservoir d'énergie. Il a l'avantage de réunir en lui trois toniques dont chacun pris isolément serait déjà suffisant pour obtenir

FORCE
VIGUEUR
SANTÉ

Dans toutes les Pharmacies de Suisse

20 Feuilleton de LA LIBERTÉ

MA ROBE
COULEUR DU TEMPS

par M. DELLY

La peine de Catherine m'avait émue et attristée. Est-ce pour cela que je chantai avec plus de chaleur fervente, ce matin-là, en arrivant à me distraire absolument de l'assistance qui remplissait l'église ? Le chant est une prière, et j'avais besoin de prier pour Catherine, pour cette malheureuse Angelina, pour moi-même, qui me sentais parfois inquiète, troublée, sans en connaître la raison.

La messe terminée, je descendis et trouvai au bas de la tribune tous les Bardeau. Nous sortîmes ensemble. Au passage, M. Rouchenne me serra la main en disant avec émotion :

— Ah ! que vous avez bien chanté ! Venez demain, que je vous en complimente.

D'autres personnes m'arrêtaient pour m'adresser leurs félicitations. Et quand je fus hors du porche, je vis M. de Trézannes se détacher d'un groupe et s'avancer vers moi.

— Ma belle-mère et ma sœur seraient enchantées, Mademoiselle, de connaître l'heureuse pro-

priétaire de cette voix qui vient de nous charmer. Voulez-vous me permettre de vous présenter à elles ?

Je balbutiai je ne sais quoi. Mme de Trézannes et sa fille s'avançaient déjà. Elles se montrèrent fort aimables, me firent quantité de compliments, ainsi que les châtelains du voisinage qui s'entretenaient avec elles au moment où je sortais de l'église. La vicomtesse me présenta son fils, Paul de Trézannes, le sous-officier de chasseurs, en congé de convalescence à la suite d'une pneumonie. C'était un assez joli garçon, mais il perdait tous ses avantages près de la virile et hautaine beauté de son frère. En revanche, il me parut infiniment moins intimidant, car son regard était doux et ses manières fort empressées.

Mlle de Trézannes, qui semblait vive et enthousiaste, s'écria d'un ton de prière :

— Oh ! Mademoiselle, je serais tellement ravie si vous vouliez venir quelquefois chanter avec moi ! J'ai une foule de jolis duos. Ce serait tellement amusant !

J'essayai de me dérober, mais Mme de Trézannes appuya la demande de sa fille, tout en consultant d'un regard déférent et craintif son beau-fils debout en face d'elle. Il avait semblé jusque-là inattentif aux paroles échangées près de lui, et ses yeux avaient une expression lointaine que j'avais déjà remarquée, à la Sauvaie. Il les ramena vers moi à ce moment, tandis qu'il disait, répondant ainsi à l'interrogation muette de Mme de Trézannes :

— Certes, nous serions tous charmés que Mlle d'Arbiers voulût bien nous faire jouir de sa voix, à la Bottellerie. Mais je n'oserais trop insister, car je sais sa vie si occupée que je craindrais d'être indiscret.

Mlle de Trézannes dit d'un ton suppliant :

— Oh ! Guy, insistez quand même, je vous en prie ! Mlle d'Arbiers a bien quelques instants de liberté ?... N'est-ce pas, vous viendrez quelquefois, Mademoiselle ? Une fois dans la semaine, par exemple ?

Je ne pouvais refuser plus longtemps. Il fut convenu que j'irais le jeudi suivant passer une partie de l'après-midi à la Bottellerie. Après cela, je pris congé des châtelains et rejoignis les Bardeau qui m'attendaient plus loin.

Les braves gens me firent part de tous les compliments qu'ils avaient déjà recueillis à mon sujet. Ils en étaient visiblement très fiers, et je crois bien qu'ils me considéraient comme un personnage de plus grande importance, maintenant que j'avais été remarquée de tant de monde et invitée au château.

— Dame, mademoiselle Gillette, c'est bien votre place ! conclut Catherine. Vous avez l'air d'une petite princesse, même quand vous faites la fermière. Bien sûr que vous ne devez pas être embarrassée dans les beaux salons.

— J'y serai fort ennuyée en tout cas. Je ne connais pas ces dames, nous devons avoir fort peu de goûts communs. En outre, j'ai tant à travailler !

— Cela vous reposera, vous distraira, Mademoiselle. Et puis, là, vous pourrez peut-être connaître quelqu'un de votre monde, un monsieur très bien qui vous prendra pour femme.

Je levai les épaules avec un petit rire contraint.

— Je ne songe pas à l'impossible, ma bonne Catherine. Dans notre monde, les filles pauvres ne se marient guère.

— Si, quelquefois, quand elles sont jolies.

— Alors, ce sont souvent de tristes mariages. Elles donnent leur beauté en échange de la fortune et se marient sans amour, quelquefois sans

estime. Grâce à Dieu, j'espère n'être jamais de celles-là !

Catherine, obstinée, hocha la tête en marquant que « Mlle Gillette n'était pas de celles qui doivent rester vieilles filles ».

Angelina était rentrée avant nous. Au déjeuner, elle ne parut pas. La mère avait les yeux rouges. Bardeau essayait vainement de paraître gai. Après le repas, Catherine m'apprit que son mari avait fait une scène à Angelina à propos de sa toilette et de ses manières. Elle avait répondu avec insolence, et comme le père la frappait, elle avait levé la main sur lui. Alors Catherine s'était précipitée entre eux et avait entraîné son mari au dehors.

— Elle était comme une furieuse, Mademoiselle. Et elle nous a crié : « Vous verrez, vous verrez, si je me laisserai faire ! Je mettrai les toilettes que je veux et je n'écouterai rien, rien ! » Quel malheur ! Si on m'avait dit que ma petite Angelina deviendrait comme ça !

J'essayai de la consoler, je lui promis d'apaiser Bardeau, qui disait : « Si je la vois encore avec sa figure peinte, je lui donne une rouée de coups dont elle se souviendra ! »

Toutes ces légitimes indignations avaient le tort de venir trop tard. La faiblesse des parents, leur inconsciente vanité d'avoir une fille qui portait des toilettes de demoiselle, un relâchement dans la morale, dans les idées religieuses, produisaient ce triste résultat qui désespérait aujourd'hui les pauvres Bardeau, aussi coupables que malheureux.

A 3 heures, je retournai à l'église pour les vêpres. L'assistance était moins nombreuse. Il n'y avait personne du château. Mme Mossette, à la sortie, m'emmena chez elle pour prendre un verre de sirop. Puis je revins lentement vers

La loi sur la défense de l'ordre public

Le vote du canton de Fribourg

	Electeurs	Votants	Oui	Non
Sarine	11,093	8,874	4,944	3,870
Singine	5,855	4,522	2,385	2,108
Grüyère	6,976	5,183	2,976	2,179
Lac	4,542	3,341	2,184	1,129
Glâne	4,057	3,143	1,709	1,419
Broye	4,129	3,442	2,344	1,069
Veveyse	2,435	1,865	1,193	662
Militaires	—	—	38	7
	39,067	30,370	17,773	12,443

Moyenne de la participation : 77 %.

Le vote de la ville de Fribourg

	Electeurs	Votants	Oui	Non
Bourg	1,294	1,103	673	416
Auge	664	563	155	404
Neuveville	716	600	149	448
Places	1,726	1,401	957	436
Beauregard	—	—	—	—
Pérolles	1,684	1,350	763	575
	6,084	5,017	2,697	2,279

Moyenne de la participation : 83 %.

Le vote du canton et de la ville de Fribourg s'est ressenti du médiocre élan général pour la loi. Les mêmes raisons qui ont déterminé son rejet dans l'ensemble de la Suisse lui ont attiré, chez nous, une forte opposition, d'autant plus remarquable qu'on a voté avec zèle et que la participation au scrutin a été nombreuse.

Les bas quartiers de la ville de Fribourg ont obéi à leur traditionnel instinct de résistance aux lois fédérales.

On a beaucoup entendu dire : « Encore une loi de Berne ; on n'en veut pas. » Ceux qui tiennent ce langage oublient que les lois de Berne sont faites par les députés des cantons. Il est vrai qu'ils ont le souvenir de certaines lois votées par le Parlement, que les bureaux fédéraux, dans les ordonnances d'exécution, ont accommodées de façon à faire regretter au peuple de les avoir votées. Mais ce ne pouvait pas être le cas cette fois-ci.

A Murist

On nous écrit :

Le désarroi moral et social d'aujourd'hui impose, même à la population campagnarde, le devoir impérieux de s'unir pour travailler au même idéal. Les jeunes gens de Murist l'ont compris.

Encouragés par l'affection et l'intérêt que leur témoigne leur dévoué curé, M. l'abbé Maillard, ils se sont groupés en une société qui a pris pour nom : « Cercle d'études de Saint-Pierre ». Jeudi dernier, plus de vingt jeunes paroissiens étaient réunis à l'école. Après une captivante conférence de M. le curé sur le passé de la paroisse et un chaleureux appel de M. Max Ballif, instituteur, en faveur d'une société de jeunesse, l'assemblée unanime en décida la constitution. Elu président par acclamations, M. le curé indiqua le but à poursuivre. La défense des intérêts religieux et moraux, tel sera le programme. Des causeries familiales rendront les jeunes forts pour les luttes à venir.

Comme diversion aux sujets graves de l'heure présente, de saines récréations jetteront leur note gaie.

Cette première séance, qui se termina par un chant patriotique, est d'un bon augure pour l'avenir de la paroisse. Un jeune.

Le chômage à Fribourg

Le 9 février dernier, la *Sentinelles* publiait sous ce titre un article signé J. B., dont la mauvaise foi évidente mériterait le plus profond mépris. Comme les affirmations tendancieuses qu'il renferme sont néanmoins capables d'induire en erreur et de tromper bien des lecteurs, il est utile de relever les mensonges que J. B. a servis aux lecteurs de la *Sentinelles*.

J. B. en veut aux organisations corporatives. On le comprend. Il sait que, le jour où le système corporatif sera généralisé, le socialisme sera condamné, car il n'y aura plus alors la haine des classes, il sera fait table rase des arguments mensongers dont le socialisme se sert pour conquérir des adeptes.

B. prétend que la loi sur le subventionnement de l'assurance-chômage a été créée par M. l'abbé Dr Savoy. En réalité, les corporations n'ont rien eu à voir dans la révision de cette loi, qui s'était avérée trop large et dont on abusait. A preuve les faux commis par les organes de la caisse de chômage de la Fédération des ouvriers du bois et du bâtiment qui obligèrent le Conseil d'Etat à prendre de rigoureuses sanctions à l'égard de cette caisse. B. proteste contre la suppression du subsidé cantonal aux chômeurs célibataires ; mais combien de fois ne s'est-il pas présenté, lui ou ses cosyndiqués, plus d'une fois à l'Office du chômage pour protester contre l'engagement d'ouvriers de la campagne sur les chantiers de la ville ? Or, la mesure qu'il critique aujourd'hui a été le meilleur frein contre l'invasion des chantiers citadins par les campagnards.

En outre, d'autres caisses ont su organiser leur système de cotisations de telle sorte que même les chômeurs célibataires, sans obligation légale d'assistance, peuvent toucher une indemnité de chômage de 2 fr. à 2 fr. 40 par jour, sans l'intervention des pouvoirs publics. Mais, pour cela, il ne faut pas que le plus clair des cotisations passe, non pas à la caisse de chômage, mais à la caisse syndicale et à la caisse de grèves.

J. B. reproche surtout à la nouvelle loi de limiter les subsides à la période du 15 décembre au 31 mars. Mais, si on examine un peu la situation, elle se présente sous un jour bien différent de celui où la montre M. B.

D'abord, il n'y avait pas 450, mais 386 chômeurs à Fribourg, le 1^{er} décembre 1933 : sur ces 386 chômeurs, il y avait 171 assurés, dont 145 ouvriers du bâtiment ont toujours chômé en hiver. Autrefois, avec un peu d'esprit d'économie, de bonne volonté et d'amour-propre, l'ouvrier saisonnier passait l'hiver sans souffrir, parce que, en été, quand le travail était abondant, il consentait à travailler 10 ou 12 heures et faisait des économies. Maintenant, il ne veut travailler que huit heures, même en été, et la perte de gain qui en résulte doit être supportée par l'Etat par le moyen des subsides de chômage.

Quant aux jeunes gens, M. B. sait fort bien ce qu'il faut en penser, puisqu'il s'est lui-même opposé à ce qu'on fasse quelque chose pour eux et qu'il s'est insurgé lorsqu'on a voulu organiser un campement au Lac-Noir, tel que les cantons de Zurich, Bâle, Neuchâtel, Genève en ont organisés.

B. récrimine contre le fait que les subsides aux caisses « corporatives » sont plus élevés que ceux alloués aux caisses syndicales. Tout d'abord, les taux plus élevés s'appliquent, non pas aux caisses « corporatives », mais aux caisses « paritaires ». Or, il y a bien des caisses pari-

taires qui ne reposent pas du tout sur le système corporatif.

Cette différence de taux a été introduite par la loi fédérale du 17 octobre 1924. D'ailleurs, la différence n'est que la contre-partie de ce qui se passe dans les villes à régime socialiste, où les caisses syndicales touchent un subsidé très supérieur à celui des caisses paritaires. Exemple, la Chaux-de-Fonds. Cela serait permis, mais le contraire ne le serait pas !

B. prétend que les syndicats auxquels ces caisses sont rattachées défendent les droits des travailleurs et font respecter les lois qui les protègent.

Or, que voit-on là où les syndicats sont assez forts pour imposer leur volonté ? Ces champions de la liberté, ces défenseurs de l'ouvrier interdisent de travailler à quiconque n'est pas affilié à leur syndicat, et n'y paye pas les cotisations pour alimenter les caisses de grève, de propagande, etc., et pour engraisser les dirigeants des syndicats et du parti politique socialiste.

Ces protecteurs de l'ouvrier lui disent : « Si tu n'entres pas dans nos organisations, tu n'as pas le droit de travailler ; tes enfants n'ont pas le droit d'avoir du pain. » Et ces gens se donnent pour les seuls défenseurs des droits de l'ouvrier !

La Confédération, en laissant à l'initiative privée le soin de pourvoir à l'assurance contre le chômage, a fait preuve de sagesse administrative ; mais il est incontestable que ce système a de graves inconvénients. Non pas qu'il eût fallu créer une caisse fédérale ou quelque chose de semblable, mais cette branche d'assurance aurait dû être confiée à des organisations non politiques. Tel qu'elle existe actuellement, l'assurance contre le chômage est le meilleur moyen de propagande pour les syndicats et pour le parti socialiste. « Il n'y a pas de caisse de chômage socialiste », dit M. B. Nous nous demandons alors ce qu'on fait à la Maison du peuple ; c'est pourtant à la Maison du Peuple que se font les versements des indemnités de chômage aux membres de la Fédération des ouvriers du bois et du bâtiment. Le caissier de cette caisse d'assurance contre le chômage n'était-il pas candidat au Conseil communal sur la liste socialiste ?

Le canton et la ville de Fribourg n'ont rien à se reprocher en ce qui concerne le secours contre le chômage. Ils se sont ingénies à procurer du travail. La ville de Fribourg, à elle seule, a dépensé l'an dernier 187.000 francs à cette fin. Mais l'homme de la *Sentinelles* nierait le soleil si le soleil gênait la propagande socialiste.

Subsidé fédéral

Le Conseil fédéral a alloué au canton de Fribourg les subsides suivants :

34,910 fr. au maximum pour frais de travaux de reboisement et d'assainissement du Revers à Bongard (Gerine VII) (devis : 70,419 fr.) ;

35 % des frais de construction du chemin forestier du Torrent, commune de Lessoc (devis : 62,000 fr. ; maximum : 21,700 fr.) ;

Football

Hier dimanche, au stade de Saint-Léonard, Bienne I a battu Fribourg I par 4 buts à 1. Ce résultat est dû, avant tout, à la faiblesse des « demis » fribourgeois. On sait que la recette du match sera affectée au pavillon des prix du Tir fédéral.

Au stade de la Mottaz, Central IV a battu Richemont IV par 8 buts à 0.

Central I a battu Fleurier I par 5 buts à 1, après une partie qui fut complètement à l'avantage des Fribourgeois.

mon logis. La ferme était déserte. Tous les Bardeau — sauf Angelina, probablement toujours dans sa chambre — passaient la fin de la journée chez des amis, et le valet avait congé aujourd'hui. Je traversai la cour et me trouvai dans le clos des pommiers. Un peu d'air coulait entre les arbres. Il était chaud encore, mais il me parut bon après cette journée orageuse. J'ôtai mon chapeau et m'assis sur un vieux banc, entre deux pommiers. Je me sentais fatiguée, je souffrais de la tête, et cette petite halte dans la tranquillité du clos ombragé ne pouvait que m'être favorable.

Je me trouvais là depuis dix minutes, pensant à la pauvre Catherine, à Angelina, à la visite que je devais faire à la Bottellerie, quand un chien aboya dans la cour et tira sur sa chaîne. Je pensai : « La maison est fermée, et Angelina est là. Elle peut se déranger pour voir qui arrive. » Et je ne bougeai pas. Après une journée fatigante, j'éprouvais une sorte de bien-être un peu torpide, dans la paix tiède de cette fin de jour. Il me semblait que je ne pourrais jamais me lever, franchir la courte distance qui me séparait de mon logis...

Mais un pas foulaient maintenant l'herbe du clos, derrière moi — car je tournais le dos à la cour. Je songeai tout à coup : « Si c'était un cheminéau ? » Et il me vint à l'esprit des récits entendus — des récits terribles.

Je me levai, me détournai, déjà tremblante d'effroi, et jetai un coup d'œil inquiet sur l'arri- vant. Dans la lumière du couchant, je vis le visage fier de M. de Trézannes et ses yeux volontaires qui me regardaient. Il se découvrit, en continuant d'avancer. La clarté encore chaude joua sur ses cheveux bruns, qu'il portait un peu longs et qui ondulaient légèrement. Il passa

entre deux pommiers et s'arrêta à quelques pas de moi.

— Mademoiselle, veuillez m'excuser...

J'étais debout, derrière le banc, les bras au long du corps. Mon cœur restait serré par l'inquiétude de la minute précédente, et l'effroi n'avait pas dû quitter mes yeux, car M. de Trézannes, s'interrompant, dit avec quelque vivacité :

— Mais, Mademoiselle, je crains de vous avoir fait peur !

Je murmurai :

— Non... c'est-à-dire... je pensais aux chemineaux...

— Il est un peu imprudent, en effet, de rester seule ici. La ferme semble déserte ?

— La fille des Bardeau doit y être, je crois. Et puis, je ne suis pas peureuse. Mais cette idée m'est venue tout à coup en entendant marcher derrière moi.

J'essayais de sourire. Mais un petit frisson me parcourait le corps — sans doute un effet rétrospectif de l'inquiétude que je venais d'éprouver. Et je songeais : « Que vient-il faire ? Pourquoi est-il ici ? »

— Je regrette d'avoir été la cause de cette frayeur... Je venais vous rapporter un objet qui, je le crois, vous appartient...

Tout en parlant, il plongeait les doigts dans une petite poche de son veston et en retirait un cercle d'or qu'il me tendit.

Très surprise, je m'exclamai :

— Oh ! ma bague !

— Je ne m'étais donc pas trompé ? Il me semblait bien, en effet, avoir vu ce bijou à votre doigt, et quand je l'ai trouvé, dans le gâteau de la Meulière, j'ai pensé aussitôt que vous l'aviez laissé tomber dans la pâte.

J'étais très rouge, et je sentais une confusion pénible m'envahir, car dans le regard de M. de Trézannes je voyais comme une lueur d'ironie que je n'y avais jamais remarquée encore.

Je dis en essayant de réprimer le frémissement de ma voix :

— En effet, elle a glissé de mon doigt tandis que je pétrissais la pâte. Je ne m'en suis aperçue qu'une fois les gâteaux terminés ; mais je ne savais dans lequel se trouvait cette malencontreuse bague. Les Bardeau devaient prévenir les personnes chez lesquelles ils en porteraient, afin d'éviter tout accident. Avaient-ils omis de le faire chez vous, Monsieur ?

— C'est probable, car mon maître d'hôtel ne m'en a rien dit.

— Que c'est désagréable !... Vraiment, je regrette beaucoup...

— Oh ! Mademoiselle, cela n'est d'aucune importance ! Je ne me suis même pas ébréché la moindre dent.

Il souriait — de ce sourire qui n'adouçissait pas le regard. Des dents superbes montrèrent leur blancheur ivoirée entre les lèvres fortes et rouges.

Machinalement, je glissai à mon doigt le petit cercle d'or. J'étais gênée, terriblement gênée par ce regard, dont l'expression changeait, me semblait-il, devenant un peu ardente tout en restant volontaire et légèrement ironique.

Je détournai le mien. Le soleil couchant arrivait jusqu'à nous et semait l'herbe de taches lumineuses. Je sentais, sur mes cheveux, un reflet de cette clarté du soir, je le voyais sur mes mains nerveuses, distraites, et sur la bague que je faisais glisser le long du doigt, d'un geste inconscient.

Un long silence passait entre nous. Un peu

Echos des élections bulloises

On nous écrit :
Après un recul de quelques jours, quelques mots sur ces élections intéresseront peut-être les lecteurs de la *Liberté*.

L'ancien Conseil communal se composait de 6 radicaux et de 3 conservateurs ; l'ancien Conseil général, de 35 radicaux et de 15 conservateurs. Le nouveau Conseil communal n'a pas changé (6 et 3). Par contre, au Conseil général, il y a, depuis le 4 mars, 33 radicaux et 17 conservateurs (gain des conservateurs : 2 sièges).

En 1930, les conservateurs ont mis en ligne 285 listes ; cette année, ils arrivent à 366 listes pour le Conseil communal et à 374 pour le Conseil général.

Un parti de trois cents hommes qui, d'une élection à l'autre, fait un bond en avant de 80 voix peut se flatter d'avoir gagné la bataille, surtout quand cela se passe à Bulle, où les troupes alliées des radicaux, des libéraux et des socialistes nous mitraillèrent de tous les créneaux de leur citadelle ; citadelle encore forte, sans doute, mais au sein de laquelle il s'est produit, dimanche, un craquement.

Pourquoi ce succès des conservateurs ? Ils ne se faisaient pas d'illusion sur l'issue de vote : ils ne pouvaient que maintenir leurs trois conseillers et augmenter la cohésion de leurs troupes, c'est-à-dire avoir, sous leur drapeau, 320 à 330 électeurs. Le résultat a dépassé nos prévisions. Pourquoi ? Les radicaux ont-ils fait une campagne extérieure trop bruyante, indisposant, par leurs chants nocturnes, des bourgeois endormis ? Ont-ils souffert du travail fait chez eux, pour l'organisation du « jeu de massacre » (environ la moitié de leurs listes étaient modifiées) ? Peut-être, dans une certaine mesure. Ont-ils dépensé moins largement ? C'est fort douteux. Ils ont mené leur campagne comme ils ont l'habitude de le faire, c'est-à-dire en exerçant une forte, très forte pression, à laquelle de nombreux éléments, qui ne sont pas précisément radicaux, ne résistent pas.

Il faut aller plus profond pour comprendre le vote du 4 mars, à Bulle.

Dans le camp radical, il y a des éléments constitués, qui, sauf erreur, s'intitulent jeunes radicaux, recrutés parmi les radicaux non pratiquants. La poussée de ce groupe a été forte dans l'élaboration de la liste des candidats et a réussi à y introduire des leurs.

Ils se croyaient peut-être sûrs que le peuple ratifierait leur tendance. C'est ce qui n'est pas arrivé. C'est là que fut l'erreur chez nos adversaires politiques.

L'électeur n'était pas mûr pour cette descente à gauche. Il s'est produit une réaction silencieuse de la part de la droite, ou, pour mieux dire, de la part de toutes les droites, non affiliées au parti conservateur, mais que ce coup de barre à gauche avait effrayés. Il y a eu, au détriment des radicaux, un décollage d'électeurs modérés ou indécis, qui, cette fois-ci, contrairement à leur habitude, ont donné leurs faveurs à droite, parce que le bateau de gauche allait trop à gauche, à leur gré.

Même dans la liste intitulée liste radicale-libérale-ouvrière, les candidats les moins à gauche ont recueilli plus de suffrages que les autres. L'attraction de la droite a été plus puissante que celle de la gauche.

Ce succès, d'essence morale, de la vraie droite (c'est-à-dire des conservateurs) nous réjouit davantage encore que le succès indéniable du vote. Ce succès est important pour le parti conservateur. Mais, du fait que notre parti n'est, finalement, pas un but, mais un moyen, ce succès est beaucoup plus important et plus heureux, pour tout ce qui, chez nous, est chrétien, c'est-à-dire pour l'immense majorité du pays.

de brise frôla le feuillage des pommiers et les taches de lumière se déplacèrent sur l'herbe du clos.

Puis la voix de M. de Trézannes s'éleva, nette et calme :

— Il paraît toujours agréable d'entendre conter *Peau-d'Ane* et d'admirer une robe couleur du temps.

De nouveau, nos yeux se rencontrèrent. Je vis distinctement cette fois, dans les siens, l'ironie à peine voilée sous l'ardeur lointaine du regard.

Mes joues brûlèrent plus fort. Que voulait-il dire ? Est-ce que... est ce qu'il aurait pensé que j'avais laissé tomber cette bague volontairement, dans le gâteau destiné au château — comme *Peau-d'Ane* ?

Cette idée me pénétra d'une confusion telle que la parole me manqua d'abord.

Mais je me ressaisis aussitôt et ripostai, en osant le regarder bien en face :

— Si cette petite mésaventure rappelle par quelque côté le conte de Perrault, elle n'en est pas moins pour moi fort désagréable, vous pouvez en être certain, Monsieur.

Il laissa passer quelques secondes avant de répondre :

— Mais j'en suis persuadé, Mademoiselle.

Puis il s'inclina en ajoutant :

— Pardonnez-moi de vous avoir dérangé.

Je balbutiai quelques mots, je ne sais quoi, peut-être un remerciement. Il remit son chapeau et s'éloigna. Je le vis disparaître hors du clos, vers la cour.

(A suivre.)



TIR FÉDÉRAL FRIBOURG 1934

L'ancien et le nouveau drapeau de la Société suisse des carabiniers

On nous écrit de Bellinzone :
Depuis le dernier Tir fédéral de 1930, Bellinzone et le Tessin ont l'honneur de garder le drapeau de la Société des carabiniers suisses. Mais le Tessin ne s'est pas contenté de cette garde d'honneur. Il a voulu aussi commémorer le Tir fédéral de Bellinzone par le don d'un nouveau drapeau à la Société des carabiniers, offert par les dames tessinoises.

Les deux drapeaux, l'ancien et le nouveau, seront portés solennellement à Fribourg l'été prochain à l'occasion de l'ouverture du Tir fédéral. La commission spéciale chargée d'organiser ce voyage sur les bords de la Sarine est déjà avancée dans son travail. Un train spécial partira de Bellinzone le 21 juillet et, après un court arrêt à Aarau pour saluer le monument des tireurs, arrivera à Fribourg vers 17 heures. Un cortège aura lieu le soir même, suivi de la consignation des drapeaux.

Le groupe tessinois qui escortera les drapeaux se composera à peu près de 300 personnes ; y participeront notamment la musique de Bellinzone, un groupe de demoiselles d'honneur, les dames du comité pour le nouveau drapeau, les représentants des sociétés de gymnastique, les corps de la garde civique de Lugano et de Bellinzone en uniforme, des groupes en costume de *Pro Ticino* de Berne, de la Fête des camélias de Locarno et, éventuellement, d'autres encore qui seraient organisés dans le canton. Enfin, il y aura les autorités et les représentants de la presse.

Le groupe tessinois restera à Fribourg la matinée du 22 juillet, journée officielle du Tessin, et en repartira l'après-midi pour être à Bellinzone vers 22 heures du même soir.

CHRONIQUE MUSICALE

Concert en faveur du Tir fédéral

L'annonce d'un concert organisé grâce au grand dévouement de quelques-unes des sociétés musicales de la ville de Fribourg, au profit du pavillon des prix du Tir fédéral, a attiré hier soir dimanche au théâtre Livio une grande foule. La modestie du prix d'entrée et l'appât de superbes lots dans le loto qui devait suivre le concert y étaient sans doute aussi pour quelque chose.

La *Concordia*, la *Mutuelle*, les chœurs allemands et le chœur mixte de Saint-Jean avaient choisi quelques-uns des meilleurs morceaux de leur répertoire, connus pour la plupart du public parce que déjà entendus au concert. Cette circonstance était le gage d'une bonne exécution, ce que l'auditeur met en général au-dessus de la valeur des œuvres.

Parmi les meilleurs numéros du programme, tant au point de vue de l'exécution qu'à celui de la valeur des compositions, nous avons le devoir de citer l'Ouverture de *Sémiramis*, de Rossini, la *Marche de Rienzi*, de Wagner, par la *Concordia* ; le chœur des matelots du *Vaisseau fantôme*, de R. Wagner, par la *Mutuelle* ; le *Wiegenlied*, de Schubert, par le Chœur mixte allemand, enfin, la *dentelière*, de M. Georges Aeby, par le chœur mixte de Saint-Jean, œuvre d'un art recherché et original, mais passablement difficile. Il faut féliciter et remercier aussi les directeurs des sociétés intéressées pour la maîtrise de leur direction, c'est-à-dire M. Stœcklin, M. Hug, M. Helfer et M. Aeby, ainsi que M. Thorimbert, baryton, qui a bien voulu fonctionner comme soliste.

Le concert s'est terminé par un chant patriotique que l'assistance a écouté avec recueillement.

Merci encore aux sociétés qui, une fois de plus, ont rendu service au Tir fédéral. H. H.

La « Sylvania »

Lundi dernier, au Cercle Saint-Pierre, un étudiant, le vice-président de la *Freiburgia*, a fait une causerie qui a suscité parmi les jeunes gens beaucoup d'enthousiasme. Il a parlé de la *Sylvania*.

La *Sylvania*, beaucoup de gens l'ignorent, est une association d'étudiants catholiques fondée dans le canton de Lucerne il y a une dizaine d'années. Elle a pour but le développement par la presse de l'idée catholique dans le peuple. Cette propagande se fait par des brochures d'un caractère très original.

Une dernière brochure de NN. SS. les Evêques suisses, qui a pour titre : *Morale d'autrefois et Amoralisme d'aujourd'hui* est en français.

La *Sylvania* s'est développée de façon fort réjouissante puisque, aujourd'hui, le tirage annuel dépasse le chiffre respectable d'un million de brochures. Les brochures sont distribuées gratuitement. C'est grâce à de gros efforts et au dévouement désintéressé des membres de la *Sylvania*.

que ce résultat a pu être atteint. La rédaction et l'impression se font par les étudiants eux-mêmes dans des locaux assez rudimentaires mis gracieusement à leur disposition, ainsi que les machines, par de généreux donateurs. Chaque membre de la *Sylvania* travaille une semaine par année ou, s'il en est empêché, il paye une cotisation de 25 fr. C'est ainsi que sont couverts en majeure partie les frais d'édition.

La *Sylvania*, renonçant à tout profit, ne travaille donc que par idéalisme et zèle apostolique. Il serait à souhaiter que ce mouvement s'étendît à la Suisse romande.

Les intérêts des bas-quartiers

On nous écrit :

Samedi soir à eu lieu, au restaurant du Schild, l'assemblée générale annuelle de la Société pour la défense des intérêts des bas-quartiers, sous la présidence de M. Joseph Clément. Les membres ont pris un vif intérêt aux débats.

Après les souhaits de bienvenue du très méritant président, le secrétaire de l'association donna lecture du rapport sur l'activité du comité durant l'année 1933. Il ressort de ce rapport que, grâce aux multiples interventions et démarches du comité, diverses améliorations ont été apportées aux quartiers de l'Auge et de la Neuveville, et cela à la satisfaction générale du public. Certaines revendications, malheureusement, n'ont pas encore trouvé leur solution. Espérons que les autorités communales poursuivront avec bienveillance l'examen des demandes et continueront à faire bénéficier les deux quartiers de leur sollicitude.

Le dévoué caissier, M. Henri Schneuwly, renseigna l'assemblée sur la situation financière de la société et donna connaissance du budget de 1934.

En raison de son état de mauvaise santé, le président, M. Clément, déclina une nouvelle élection et, malgré les instances de l'assemblée, demanda à être remplacé par un candidat plus jeune. Relevons que M. Clément fut l'un des treize fondateurs de la société en 1906 et que, depuis plus de treize ans, il en est le dévoué président. L'assemblée lui adressa un hommage spécial de reconnaissance et de remerciement pour son grand dévouement et sa bienfaisante activité. Elle pria le comité de marquer cette gratitude par une attention personnelle. A été appelé à la présidence : M. Jean Thalmann, jusqu'ici vice-président. Ont été confirmés dans leurs fonctions : MM. Rodolphe Aeby, secrétaire, et Henri Schneuwly, caissier. En remplacement de MM. Jean Thalmann, élu président, et Joseph Brugger ont été nommés : MM. Edouard Gilardi et Gottfried Spicher. La commission examinatrice des comptes a été composée de MM. Schaller et Aebischer.

A la suite des nombreuses critiques qui ont été formulées, l'assemblée discuta longuement du parc aux biches, propriété de la société. Finalement, elle vota la résolution de restreindre le nombre des bêtes, la surface du parc actuel étant trop limitée et la société n'ayant pas les moyens de se procurer un nouvel emplacement. Le comité a été chargé d'exécuter cette décision de la manière qui lui paraîtra la plus avantageuse.

Diverses suggestions ont été présentées par les membres. Elles ont toutes retenu l'attention du comité qui ne manquera pas de les transmettre à nos autorités. Il y a certes encore beaucoup à faire dans les bas-quartiers.

Conférence de M. Léon Savary

Demain soir, mardi, à la Grenette, M. Léon Savary, rédacteur à la *Tribune de Genève*, révélera au public fribourgeois les impressions d'un chroniqueur littéraire. La compétence du conférencier et le sujet qui sera traité ne manqueront pas d'attirer à la Grenette de nombreux auditeurs.

Mères chrétiennes de Saint-Pierre

La réunion mensuelle des mères de famille de la paroisse de Saint-Pierre aura lieu demain, mardi, à 2 h. 1/2, à la salle située sous l'église. L'instruction sera donnée par le R. Père Lavaux. Elle sera suivie de la bénédiction du Saint Sacrement.

SUZE

Apéritif à la gentiane

POURQUOI donner la préférence à la SUZE parmi tous les apéritifs qui vous sollicitent ?

- 1° PARCE QUE la Suze est un apéritif à base de racine de gentiane fraîche ;
- 2° PARCE QUE les bienfaits de la racine de gentiane sont connus depuis les temps les plus reculés ;
- 3° PARCE QUE les montagnards ont toujours considéré la racine de gentiane comme un panacé universelle ;
- 4° PARCE QUE la Suze additionnée d'eau de Seltz et d'un zeste de citron, désaltère sans fatiguer l'estomac.

Exposition contre l'action des Sans-Dieu

Cette exposition, qui a déjà eu plus de 4500 visiteurs, fermera irrévocablement ses portes jeudi soir, 15 mars. Les personnes qui ne l'ont point encore vue feront bien de s'y rendre au plus tôt. On prévoit une affluence particulièrement grande durant les dernières journées. Les cartes d'entrée qui sont gratuites peuvent être, on le sait, demandées à MM. les Curés. Rappelons que les Sociétés, écoles secondaires, instituts etc., peuvent visiter l'exposition le soir. Ils voudront bien s'annoncer à l'avance au Bureau de l'Exposition, 14 Grand'rué, (téléphone 3.83).

L'exposition est ouverte de 10 h. à 12 h. et de 14 h. à 19 h.

Une conférence sur la grande guerre

Jeudi soir, 15 mars, au Livio, aura lieu une conférence d'un sous-officier français, avec projections de 300 clichés officiels de la Section photographique de l'armée, censurés jusqu'à ces dernières années et donnant une documentation unique sur la grande guerre 1914-1918. La conférence, intitulée : *Deux heures dans l'enfer de la guerre*, sera donnée sous le patronage de l'Association des sous-officiers de Fribourg et de la colonie française.

Le conférencier est M. Dollberg, sous-officier de réserve, grand blessé, croix de guerre.

MARCHÉ DE FRIBOURG

Prix du marché de samedi, 10 mars :

Œufs, 1 fr. 20-1 fr. 30 la douzaine. Pommes de terre, les 5 litres, 50 c. Choux, la pièce, 20-60 c. Choux-fleurs, la pièce, 70 c.-1 fr. 40. Carottes, la portion, 20 c. Salade, la tête, 30 c. Poireau, la botte, 20-30 c. Epinards, la portion, 25 c. Chicorée, la tête, 15-30 c. Oignons, le paquet, 20-30 c. Raves, le paquet, 20 c. Salsifis (scorsonères), la botte, 60 c. Choucroute, l'assiette, 20-30 c. Carottes rouges, l'assiette, 20 c. Rutabaga, la pièce, 10-15 c. Choux de Bruxelles, les 2 litres, 1 fr. 20. Cresson, l'assiette, 20 c. Doucette, l'assiette, 20 c. Pommes, les 5 litres, 90-1 fr. 60. Poires (diverses sortes), les 5 litres, 1 fr.-1 fr. 40. Citrons, pièce, 10 c. Oranges, pièce, 10-15 c. Mandarines, pièce, 10 c. Noix, le litre, 50 c. Châtaignes, le kilo, 90 c.-1 fr. 20. Beurre de cuisine, le demi-kilo, 2 fr. Beurre de table, le demi-kilo, 2 fr. 40. Fromage d'Emmental, le demi-kilo, 1 fr. 20-1 fr. 30. Gruyère, le demi-kilo, 1 fr. 20-1 fr. 30. Fromage maigre, le demi-kilo, 50-60 c. Viande de bœuf, le demi-kilo-80 c.-1 fr. 40. Porc frais, le demi-kilo, 1 fr. 40-1 fr. 80. Porc fumé, le demi-kilo, 1 fr. 60-2 fr. Lard, le demi-kilo, 1 fr.-1 fr. 80. Veau, le demi-kilo, 90-1 fr. 60. Mouton, le demi-kilo, 1 fr. 40-1 fr. 70. Poulet, la pièce, 2 fr. 50-6 fr. Lapin, la pièce, 3-7 fr. Cabri, le demi-kilo, 1 fr. 50. Grenouilles (le quarteron), 2 fr. 20.

RADIO

Mardi, 13 mars

Radio Suisse romande

6 h. 55, leçon de gymnastique. 12 h. 30, dernières nouvelles. 12 h. 40, gramo-concert. 15 h., émission radio-scolaire : *L'araignée et sa toile*, causerie par M. Tueyey. 16 h., émission commune, concert par le petit orchestre Radio-Lausanne. 17 h., quelques chansons de Pierre Gabriel. 18 h., *Pour madame*. 18 h. 30, *Vient de paraître*, par M. Jean Nicollier. 18 h. 55, leçon d'allemand. 19 h. 20 (de Fribourg), *La Suisse à travers les grandes glaciations*, causerie par M. Zimmermann (relais de la Maison de justice). 19 h. 45, *Histoire de la musique pour clavier* : *Beethoven*, par M. Alois Mooser. 22 h., dernières nouvelles. 22 h. 10, *Les travaux de la Société des nations*.

Radio-Suisse allemande

12 h. 5, concert récréatif par l'Orchestre Radio-Suisse allemande. 15 h. 30, concert par le petit orchestre Radio-Suisse allemande. 20 h., concert symphonique de la Société de musique bernoise.

Radio-Suisse italienne

12 h., concert par le Radio-Orchestre. 19 h. 15, compositions de Bach, Debussy et Chopin. 20 h., *Un soir à Saint-Petersbourg*, suite de Meyer-Helmund.

Stations étrangères

Königswusterhausen, 20 h. 10, concert par l'Orchestre philharmonique de Berlin. Stuttgart (Mühlacker), 21 h. 35, chants et danses de tous les temps. Munich, 20 h. 10, soirée variée. Francfort-sur-le-Mein, 21 h., musique russe. Londres (Davenport), 20 h. 20, concert par le quintette Gershon Parkington. Londres régional, 21 h., variétés. 22 h. 15, concert par fanfare militaire Vienne. 21 h. 30, chants et airs. 22 h. 15, concert par l'orchestre de chambre viennois. Radio-Paris, 13 h., concert par l'orchestre Victor Pascal. Paris P. T. T., 21 h. 30, concert inaugural de l'Orchestre national. Strasbourg, 18 h., concert d'orchestre. Radio-Luxembourg, 13 h., concert varié par l'Orchestre Radio-Luxembourg. Prague, 22 h. 30, concert de musique contemporaine. Radio-Vatican, 7 h. à 7 h. 15, informations du Vatican et nouvelles en italien.

Télédiffusion (réseau de Sottens)

11 h. 30 à 12 h. 28, Toulouse, concert d'orchestre. 14 h. à 15 h., Lyon-la-Doua, radio-concert. 15 h. à 5 h. 30, Lugano, radio-scolaire. 15 h. 30 à 15 h. 58, Zurich, concert par le petit orchestre Radio-Suisse allemande. 22 h. 5 à 24 h., Paris P. T. T., concert inaugural de l'Orchestre national, sous la direction de M. D.-E. Inghelbrecht.

SPORTS

Deux victoires des footballeurs suisses

A Paris, hier dimanche, l'équipe suisse A a battu l'équipe française par 1 but à 0. Cet unique but a été marqué, au cours de la première mi-temps, par le Servettien Kielholz.

L'équipe suisse était composée comme suit : Sécheyre (Servette) ; Minelli (Grasshoppers, Zurich), Weiler (Grasshoppers) ; Guinchard (Servette), Lininger (Bienne), Lœrtscher (Servette) ; Laube (Servette), Passello (Servette), Kielholz (Servette), Abegglen III (Grasshoppers), Bossi (Berne).

Nos joueurs ont fait une bonne partie. Si, dans la première mi-temps, la victoire des Suisses a paru être remportée autant par la chance que par l'adresse des joueurs sur des adversaires qui ont souvent joué de malchance, il n'est pas douteux que les Suisses ont su conserver leur avantage au cours de la deuxième partie et le confirmer grâce à de remarquables qualités d'initiative, de cohésion et de volonté, en dépit des conditions matérielles déplorable (le terrain était très mauvais) dans lesquelles le match s'est joué.

Toute l'équipe mérite des éloges. Elle a fait une excellente impression : Sécheyre, Passello, Bossi, Kielholz, Laube et Abegglen se sont surpassés. Du côté français : Thépot, Mattler, Vandooren, Korb et Nicolas, ce dernier très surveillé par les Suisses, ont fait une belle partie.

A Lausanne, en présence de 6000 spectateurs, l'équipe suisse B a battu l'équipe française B par 2 buts à 1 (mi-temps : 1 à 0 ; buts suisses marqués par Jäck et par une maladresse d'un arrière français).

L'équipe suisse B était composée de Bizzozero ; Gobet, Bühler ; Baumgartner, Jaccard, Ortelli ; Lehmann, Jäggi, Frigerio, Loup, Jäck.

Le résultat de ce match est contraire à la plupart des pronostics. Il correspond cependant à l'allure de la partie. Si les deux équipes firent jeu égal au cours de la première mi-temps, les Suisses ont dominé pendant presque toute la deuxième partie.

Dans notre équipe, on a noté deux points faibles : Jaccard, centre-demi, ne fut pas à la hauteur de ses voisins ; en avant, Loup, interganche, fut insuffisant entre Jäck, à l'aile, et Frigerio, au centre.

Le meilleur homme sur le terrain fut l'arrière-droit Gobet, de Blue-Stars. Quant à Baumgartner, il fut à l'origine de la plupart des attaques.

Le championnat et le challenge de football

En ligue nationale, Bâle a battu Locarno, 7 à 1 ; Berne, Zurich, 1 à 0.

Les demi-finales du challenge de première ligue ont donné les résultats suivants : Lucerne a battu Juventus, 3 à 0 ; Granges, Racing-Lausanne, 6 à 2.

Pour le championnat de seconde ligue, Central-Fribourg a battu Fleurier, 1 à 0.

La finale de la coupe suisse

Ce match, qui mettra aux prises Grasshoppers et Servette, vient d'être fixé au 2 avril (lundi de Pâques), à Berne.

Le match Suisse-Pologne n'aura pas lieu

Les pourparlers pour la conclusion d'un match international Suisse-Pologne n'ont pas abouti. La Fédération suisse de football s'est adressée à l'Espagne pour pouvoir compléter son calendrier international de printemps.

La course cycliste Paris-Nice

Dans la journée d'hier, deux étapes ont été couvertes : Marseille-Cannes, 191 km. et Cannes-Nice, 95 km. La première a été disputée le matin et la seconde l'après-midi.

Peu après le départ de l'étape Marseille-Cannes, Paul Egli a été victime d'une chute et a cassé sa machine.

Classement : 1. Cornez ; 2. Vietto ; 3. Speicher ; 4. Lapébie ; 5. Louviot ; 6. Archambaud.

35 concurrents ont alors pris le départ, après ravitaillement, pour l'étape Cannes-Nice, 95 km. Au pied de la Turbie, Archambaud et Lapébie et 6 autres coureurs se sont enfuis et ils n'ont pu être rejoints.

Classement : 1. Lapébie ; 2. Archambaud ; 3. Decaluwé ; 4. Sylvère Maes ; 5. Hardiquet ; 6. van Tricht.

Classement général : 1. Rebry, 31 h. 3 min. 55 sec. ; 2. Lapébie, 31 h. 11 min. 44 sec. ; 3. Archambaud ; 4. Merviel ; 5. Louviot ; 6. Vietto.

La course Bordeaux-Paris

L'organisateur de la course cycliste Bordeaux-Paris, le journal parisien *l'Auto*, vient de prendre une décision qui a fait impression. On sait que les coureurs seront entraînés de bout en bout par des motocyclettes. On peut donc s'attendre à une course menée à une allure record ; on parle de quatorze heures, ce qui est vraisemblable.

Mais l'heure du départ a causé de nombreux soucis. Généralement, on prévoit l'arrivée des grandes courses sur route aux environs de 15 heures. Pour respecter cette coutume, il aurait fallu envisager le départ en pleine nuit. Mais l'entraînement pendant les heures nocturnes

nes ne serait-il pas motif à des fraudes. Le coureur ne pourrait-il pas s'accrocher d'une façon quelconque et invisible après la moto? C'était à craindre.

Il ne restait alors qu'une solution : attendre le jour pour donner le départ. C'est ce que vient de décider l'Auto. Le départ sera donné vers 4 heures du matin ; les coureurs seront donc attendus au parc des Princes, à Paris, aux environs de 18 heures.

Secrétaire de la rédaction : Armand Spicher.

†

Madame Léone Robert-Bernard ;
Monsieur Paul Robert ;
Madame veuve Bernard, à Confolens (France) ;
Monsieur et Madame Georges Robert et leur famille, à Lyon ;
Monsieur et Madame Charles Robert et leur fils, à New-York ;
les familles Joseph, Raymond, Charles et Jules Robert, à Fribourg ;
Monsieur et Madame Antoine Robert, à Bâle ;
Madame Rosalie Robert, à Fribourg ;
Mademoiselle Elise Robert, à Fribourg ;
Monsieur Auguste Robert, à Paris ;
les familles Jordan-Jungo, Marguet-Jungo, à Fribourg ;
Madame veuve Charles Jungo, à Fribourg ;
Monsieur et Madame Léon Jungo et leurs enfants, à Berne ;
Monsieur et Madame Adolphe Jungo et leur fille, à Fribourg ;
Monsieur Paul Jungo et sa fille, à Berthoud ;
Monsieur Rodolphe Jungo, à Genève ;
Monsieur Jules Jungo, à Lille ;
Monsieur et Madame André Varagnac et leurs enfants, à Paris ;
les familles Bernard, Guénard et Ducimetière, à Paris ;
Madame Stéphanie Dryon, à Payerne ;
Mademoiselle Ducimetière, à Payerne ;
ainsi que les familles parentes et alliées, font part de la perte douloureuse qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Monsieur le

Professeur Paul ROBERT
Maître de diction à l'Université

leur cher et regretté époux, père, gendre, frère, beau-frère, oncle, cousin, neveu et beau-père, décédé le 12 mars, dans sa 67^{me} année, muni des sacrements de l'Eglise.
L'office d'enterrement aura lieu à la cathédrale de Saint-Nicolas, mercredi, 14 mars, à 8 h. 1/4.
Départ du domicile : 4, Grand'fontaine, à 8 h. 1/4.
Cet avis tient lieu de lettre de faire part.

†

Le Groupement fribourgeois de la Fédération patriotique suisse

fait part du décès de son cher et dévoué membre

Monsieur le

Professeur Paul ROBERT
Maître de diction à l'Université

L'office d'enterrement aura lieu mercredi, 14 mars, à 8 h. 30, à la cathédrale de Saint-Nicolas.
Départ du domicile mortuaire : Grand'Fontaine, 4, à 8 h. 15.
Les membres sont priés d'assister nombreux aux funérailles.

†

Le Cercle catholique de Fribourg

fait part du décès de

Monsieur Paul ROBERT

Maître de diction membre actif

et prie ses membres d'assister à ses funérailles, qui auront lieu à la cathédrale de Saint-Nicolas, mercredi, 14 mars, à 8 h. 1/4.
Départ du domicile mortuaire : 4, Grand'Fontaine, à 8 h. 1/4.

DEUILS

En cas de décès, adressez-vous à la TEINTURERIE FRIBOURGEOISE

Dans un délai de 12 heures, nous pouvons vous fournir une teinture de noir-deuil de tous vêtements confectionnés prêts à être portés.
Les envois postaux reçus le matin sont retournés le même soir.
Magasins : Rue des Epouses et Grand'places, 26, FRIBOURG.
Téléphone 7.93.

†
Mademoiselle Cécile Savarioux, à Genève, ainsi que les familles Zurkinden, Corpataux, Clément et Folly, font part de la perte douloureuse qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Monsieur Emile SAVARIOUX

leur très cher père, fils et frère, décédé à l'âge de 45 ans, après une longue et douloureuse maladie, muni des secours de la religion.
L'office d'enterrement aura lieu mardi, 13 mars, à l'église de Saint-Maurice, à 8 h. 30. Arrivée du convoi devant l'église, à 8 h. 25.

†

Monsieur Emile Haas ;
Madame Anne-Catherine Vallery ;
la famille Marie Goley-Vollery ;
la famille Antoine Donnet-Vollery ;
la famille Christophe Haas-Chatton et ses enfants ;
la famille Zeder-Haas ;
la famille Macherel-Haas ;
ainsi que toutes les familles parentes et alliées, font part de la perte douloureuse qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Madame Séraphine HAAS-VOLLERY

leur chère épouse, fille, belle-sœur, tante et cousine, enlevée à leur tendre affection, le 10 mars, dans sa 30^{me} année, munie des secours de la religion, après une courte et pénible maladie.
L'office d'enterrement aura lieu à l'église de Barberêche, mardi, 13 mars.
Départ du domicile mortuaire : Courtepin, à 8 h. 1/4.

†

Monsieur et Madame Gillon-Rey et leurs enfants, à Lausanne ;
Monsieur et Madame Grandjean-Rey et leurs enfants, à Romont ;
Madame veuve Dénervaud-Rey et ses enfants, à Romont ;
Monsieur et Madame François Rey et leurs enfants, à Costado (République Argentine) ;
Monsieur et Madame Mouret-Gillon et leur fille à Genève ;
Madame veuve Heggendorf, ses enfants et petits-enfants, à Aesch ;
Madame veuve François Garnier, à Lausanne ;
Madame veuve Alfred Garnier et ses enfants, à Lausanne ;
Madame veuve Beltrami et sa fille Marguerite, à Genève ;
les familles Rey, à Montriond ; les familles parentes et alliées, M^{lle} Bertha Franc, à Romont, font part de la perte douloureuse qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Mademoiselle Noémie REY

leur très chère sœur, belle-sœur, tante et cousine, enlevée à leur tendre affection le 11 mars, après une longue maladie, munie de tous les secours de la religion.
L'enterrement aura lieu à Romont, mercredi 14 mars, à 9 h. 15.
Cet avis tient lieu de lettre de faire part.

POMPES FUNEBRES



Croix, cierges Rubans FLEURS NATURELLES

Dépôts à Bulle : M. Pasquier Romont : M. Comte Châtel : M. Millasson

MURITH

26, rue de Romont FRIBOURG Tél. 1.43. 28-4

A VENDRE Moto side-car

500 cm. James, équipée magnifiquement occasion Fr. 900.—. M. Jean Vi donne, rue Merle d'Aubi gné, 19, GENEVE.

HERNIE

Bandages 1^{re} qualité, élastique ou à ressort. Très bas prix. Envoi à choix. Indiquer tour et emplacement de la hernie. R. Michel, spécialiste, Mercerie, 3, Lausanne.

†

Monsieur et Madame Louis Chavallaz-Biolley, à Posieux ; M. et M^{me} Arthur Chenaux-Biolley, à Ecuivillens ; M. et M^{me} Léon Monney-Biolley et leurs enfants, à Estavayer-le-Lac ; M. et M^{me} Camille Galley-Biolley et leur enfant, à Ecuivillens ; M. et M^{me} Calibyte Bongard-Biolley et leurs enfants, à Posieux, ainsi que les familles parentes, font part de la perte douloureuse qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Madame Célestine BIOLLEY
née Fontaine

leur très chère maman, belle-mère, grand'mère et parente, décédée le 10 mars, dans sa 75^{me} année, après une longue maladie, munie des secours de la religion.
L'office d'enterrement aura lieu à Ecuivillens, mercredi, 14 mars, à 9 h. 1/2.
Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

†

La famille Albin Pugin, à Marly, fait part de la perte douloureuse de son cher fils et frère

Pierre PUGIN

décédé paisiblement le 11 mars, dans sa 11^{me} année, muni des sacrements de l'Eglise.
L'enterrement aura lieu à Marly, mardi, le 13 mars, à 9 h. 1/2.

En cas de décès, adressez-vous aux Pompes funèbres générales, Fribourg Adolphe GENDRE

Avenue de la Gare Jour : 995. Téléphone. Nuit : 994 Cercueils — Transports — Couronnes.

CINEMA ROYAL

Malgré l'immense succès, ce soir, à 20 h. 30, dernière représentation de **Vaisseau-fantôme** avec Harry Piel
TEL. 714

EIN LIED GEHT UM DIE WELT
avec Joseph Schmidt

CAPITALE

DERNIERE REPRESENTATION DE JUDEX

Dès demain, à TARIF RÉDUIT Le plus grand succès dramatique du siècle GABRIEL GABRIO, RENÉE SAINT-CYR ROSINE PERÉAN, YVETTE GUILBERT dans

LES DEUX ORPHELINES
Le merveilleux spectacle de famille
Téléph. 1300

Café-restaurant de la Terrassière, 13, Genève
Restauration à toute heure Menus à 1.50, 2.—, 2.50
Téléphone 40-112
Se commande : M^{lle} Marie PITTET, ex-tenancière du café St-Pierre.

A LOUER

pour le 25 juillet, au centre de la ville, bel appartement de 7 pièces, cuisine, chambre de bain, mansarde, chauffage et ascenseur compris.
CONVIENDRAIT SPÉCIALEMENT, COMME USQU'ICI, POUR MÉDECIN-DENTISTE.
S'adresser à la Banque Populaire Suisse, Fribourg, 1^{er} étage, N° 6. 1-8

ON CHERCHE un Jeune homme

sachant tous les travaux d'agriculture. — Vie de famille. 11197
Offres à Franz Steiner, agriculteur, Halden (canton de Soleure).

Jeune homme

fribourgeois, actuellement chômeur, à l'étranger, formation technique et commerciale, cherche n'importe quel emploi.
S'adresser sous chiffres par écrit P 40306 F, à Publicitas, Fribourg.

ON DEMANDE une bonne servante

de campagne. — Vie de famille. 40300
S'adresser à Emile Bard, à Sales (Sarine).

CHAUFFEUR

On engagerait un bon chauffeur indépendant, intéressé, pour la conduite d'un camion basculant des 3 côtés. Salaire et tantième sur les affaires, avec apport de quelques mille francs garantis et intérêts. Ecrire s. OF 5926 L, à Orell Füssli-Annonces, Lausanne.

DOMESTIQUE

20 ans, fort et robuste, élevé à la campagne et ayant déjà été en place, cherche place chez paysan possédant grand cheptel. — Bon traitement, famille catholique et occasion d'apprendre le français demandés. Bons certificats. Renseignements par G. Eugster, Fröbelstr. 6, Wil (St-Gall). 1594

JEUNE FILLE

de toute confiance, sachant les deux langues, cherche place dans Tea-Room ou dans bonne famille de la ville de Fribourg. Certificats à disposition.
S'adresser sous chiffres P 40308 F, à Publicitas, Fribourg.

MÉNAGE

sans enfants cherche logement de deux chambres et cuisine, pour le 1^{er} mai. Préférences : Schönenberg, Vignettaz, Bearegard ou Péroles.
S'adresser sous chiffres P 40309 F, à Publicitas, Fribourg.

A LOUER

Agriculteur catholique cherche **JEUNE HOMME** d'env. 15 ans, pour aider à l'écurie et aux travaux des champs dans exploitation moyenne. Vie de famille et bonne occasion d'apprendre l'allemand. — Entrée tout de suite chez Alois Kruppenacher, Oberdorf, Gettnau (Lucerne). 8448

A crédit

par versements depuis Fr. 5 et 10.— par mois
CONFECTIONS pour hommes COMPLETS sur mesure CONFECTIONS pour dames Tissus, toiles, lingeries, couvertures, trousseaux.

Les personnes qui désirent recevoir le voyageur avec échantillons sont priées d'envoyer leur adresse exacte au Progrès, 9, Molard, 9, Genève. 3717

A VENDRE OU A LOUER

Par voie de soumission, on offre à vendre ou à louer, près de centre important, beau domaine de 20 poses. 40307
Déposer les soumissions jusqu'au 18 mars, auprès de M. Louis Biolley, Praroman

ON CHERCHE un jeune HOMME

de 16-18 ans pour aider à tous les travaux de la campagne. Occasion d'apprendre l'allemand. Vie de famille ; bon traitement.
S'adresser à Fam. Vogt - Mathys, Allerheiligen, Granges (Sol.) 10227

On cherche pour tout de suite ou date à convenir

bonne

sachant faire la cuisine et connaissant tous les travaux d'un ménage soigné. Gages : 65-70 fr.
S'adresser à Publicitas, Fribourg, sous P 11218 F.

A LOUER appartement moderne

chauffé, 4 chambres, deux balcons ensoleillés. Prix avantageux.
S'adresser, par écrit, sous chiffres P 40299 F, à Publicitas, Fribourg.

A louer

pour fin juin ou juillet, à 30 m. de la gare et 2 m. de l'autobus, joli appartement très ensoleillé, de 4-5 pièces et véranda, confort moderne, jardin potager et d'agrément. 40298
S'adresser à A. Tissot, Route de la Glâne, 47.

A louer

2 appartements de 4 chambres et un appartement de 5 chambres.
Confort moderne. Avenue de Pérolles 23, et Rue du Simplon 5.
S'adr. : L. BAUDÈRE, Fribourg.

A LOUER

pour le 25 juillet, dans bel immeuble ensoleillé et tranquille, au centre de la ville, un appartement de 5 chambres et dépendances, avec confort moderne.
Offres sous chiffres P 10371 F, à Publicitas, Fribourg

La motosacoche S. A.
à Genève, a confié l'agence générale au sous-signé. Demandez prospectus et renseignements à **LOUIS STUCKY**, mécanicien spécialiste, avenue de Bearegard, à Fribourg.

A louer

pour le 25 juillet, à la rue de la Préfecture, joli AP-PARTEMENT de 4 chambres, salle de bains, cuisine, ch. de bonne.
S'adr. à Xavier Thalman, 2, rue de Romont, Fribourg. 11208

A VENDRE

1 bois de lit à 2 places, 1 armoire à deux portes, 1 canapé tout en bois dur et en bon état.
S'adresser sous chiffres P 40301 F, à Publicitas, Fribourg.

Grands **FUCHSIAS** (arbres), **LAURIER ROSE**, **FIGUIER**, **Agapanthes** en pots ciment, à vendre.
S'adresser : Bureau de renseignements (gare), 40304 Fribourg.

Chambre

A LOUER
bien exposée, avec cuisiné. Adresse : Julien METTRAUX, aux Allys, Neyruz.

D^r méd. A. BENZIGER
 Ancien chef de Clinique Dermatologique Universitaire à l'Hôpital Cantonal, Lausanne (Prof. Ramel)
 Ancien interne à la Clinique Dermatologique Universitaire à Bâle (Prof. Lutz)
 Ancien assistant Service Médecine interne à l'Hôpital cantonal, à Lucerne
 Ancien assistant à l'Institut Cosmétique, à Vienne (Dr Eitner)
 Ancien assistant à la Clinique Urologique Universitaire, Budapest (Prof. Jlyès)

ouvrira son
Cabinet de consultations
 MERCREDI, 14 MARS, à LAUSANNE
GRAND-PONT 8 (3^{me}). Tél. 34.245

Maladies de la peau. Cosmétique médicale. Varices. Affections génito-urinaires.
 Rayons — Diathermie — Ozonothérapie — Ondes ultra-courtes.

Reçoit de 10 à 11 h. et de 14 à 16 h.
 sauf jeudi après midi
 de 18 à 19 h., les lundis, mercredis et vendredis,
 et sur rendez-vous. 16210

TOUTES les NOUVEAUTÉS
 AU
SALON
 DE
L'AUTOMOBILE
 16-25 MARS GENEVE

Superbe occasion
pour Charpentiers - Menuisiers
 Par suite de décès, on offre à vendre un bel atelier démontable, à l'état neuf, bien éclairé, spacieux, avec toutes ses machines et outils à travailler le bois, en très bon état. Convient spécialement pour charp. menuisier débutant. Le tout serait cédé à très bon marché. 40289
 Pour visiter et traiter, s'adresser à **Mme veuve Joye Hélène, à Torny-le-Grand (Fribourg).**

Cherche tout de suite
**NURSE-
 FROBELIENNE**
 de bon caractère et santé, de langue française, pour enfant âgé de 3 ans, à Zurich. Offres sous chiffres De 6186 Z, à **Publicitas, Zurich.**

4
**POUR
 ESKIMO**

- 1 Brûleur à double effet
- 2 Four et gril perfectionnés
- 3 Construction très robuste
- 4 Grande facilité d'entretien

Ce sont là 4 avantages importants!

En vente aux services industriels, chez les installateurs, les marchands de fourneaux et d'articles de ménage. 1411-3

Avis aux possesseurs de pianos
 Un piano bien accordé doit être accordé au diapason. Pour cela, faites-le accorder par **M. PERRIARD, Grand-Fontaine, 15, Fribourg, qui vous le garantira et vous le désinfectera complètement** : nécessaire pour la protection des feutres. Excellentes références. Une carte suffit.

Nouveauté
L'abbé M. Lescure
V'lan!
Réponses aux objections contre la religion
 Prix : Fr. 2.75
AUX LIBRAIRIES SAINT-PAUL, FRIBOURG
 Place Saint-Nicolas — Boulevard de Pérolles

Vient de paraître :
Isabelle Rivière
Le chemin de croix du pêcheur
 Nous sommes tous pêcheurs
 Prix : Fr. 2.75
AUX LIBRAIRIES SAINT-PAUL, FRIBOURG
 Place Saint-Nicolas — Boulevard de Pérolles

Tir fédéral
Fribourg 1934
Soumissions de travaux
Le Comité des constructions met au concours les travaux de terrassement et canalisations de la place de fête.
 Les entrepreneurs peuvent prendre connaissance des plans et conditions d'exécution au bureau de M. Andrey, architecte, du 12 au 17 mars, de 9 heures à midi.
 Les offres seront remises sous pli cacheté avec la suscription : « Soumissions des travaux de terrassement de la place de fête » à M. V. Buchs, conseiller d'Etat, président du Comité des constructions (Chancellerie, bureau N° 41) jusqu'au 20 mars, à 17 heures au plus tard. 216-4

A LOUER
 pour le 25 juillet, au centre des affaires, **3 beaux locaux**, chauffage et ascenseur compris, ayant une superficie totale de 71 m² environ et pouvant servir de bureaux ou d'étude.
 S'adresser à la **Banque Populaire Suisse, à Fribourg, 1^{er} étage, N° 6.** 1-9

Briquettes - Cokes - Houilles
Bois - Mazout 194-1
Menoud & Sieber
 RUE DU TEMPLE, 1 Téléphone 3.66

ATTENTION !!!
Fiancés
 Avant d'acheter vos meubles, visitez la nouvelle exposition
G. BISE
 Grand'Rue, 12 FRIBOURG
 Grand choix de salles à manger, chambres à coucher, salons, etc.
 Il vaut la peine de se déplacer pour comparer nos prix et qualités.
 Se recommande : **G. BISE**

TEINTURERIE - PRESSING
Criblet, 1 NETTOYAGE Tél. 15.75
REPASSAGE
 Travail soigné Livraisons rapides
 Repassage de complet, Fr. 2.— Détachage 50 ct. en plus
 Teintures — Décatissages — Stoppages — Plissages
 Jours à la machine.
SERVICE A DOMICILE A. Delavy.

Tir fédéral 1934
Avis aux hôteliers, restaurateurs, etc.

Les intéressés qui n'ont pas encore, à ce jour, songé à se procurer le mobilier nécessaire pour la durée du Tir, pour meubler les jardins, terrasses, vérandas, peuvent s'adresser à la
MAISON

G. BISE
 Grand'Rue, 13 FRIBOURG
 Téléphone 3.59

Prix de location des chaises pliantes neuves
10 ct. par jour
 Rabais spécial par 100 pièces

Le mobilier de jardin est loué, livré et repris aux meilleures conditions.

A LOUER
 beaux locaux, situation centrale
 pouvant convenir, pour cuisine populaire, crèmerie, atelier, bureau ou analogue. Central, eau chaude, év. monte-charge. 11146
 S'adresser au bureau, **5, rue du Temple, Fribourg.**

Offres avantageuses

1 voiture d'enfant, moderne	Fr. 60.—
1 charrette	Fr. 25.—
1 chaise d'enfant	Fr. 12.50
1 poussette de chambre	Fr. 35.—
1 baignoire en zinc	Fr. 25.—

le tout en très bon état — S'adresser au commerce de brosse **Charles MAYER, Grand'rue, Fribourg.** 76-44

25 juillet
 éventuellement date à convenir
 à louer appartement tranquille de 5 à 8 pièces, véranda, installations modernes, toutes dépendances, jardin, vue, soleil. (Convient aussi pour pension-famille). Prix à débattre.
 Ecrire sous chiffres **P 11192 F, Publicitas, Fribourg.**

A louer
MAGASIN ou BUREAU
 au rez-de-chaussée
Rue du Simplon 5.
 S'adr. **L. BAUDÈRE**
 Fribourg.

Qui prêterait de 1500 à 2000 fr. à teneur de montagne, jusqu'en automne, pr achat de bétail. — A la même adresse, on prendrait encore quelques génisses, 50 et 55 fr. par tête.
 S'adresser à **Publicitas, BULLE, sous P 1460 B.**

Postiches
 soit : perruques, nattes, chignons, etc.
 Adressez-vous en toute confiance au
SPECIALISTE
Louis Mœhr
 posticheur
Fribourg, 56, rue des Alpes (à côté de l'Aigle-Noir). 121-1

ON DEMANDE
 une brave
jeune fille
 pour tous les travaux d'un ménage et servir au café. Se présenter.
 S'adresser à **Publicitas, Fribourg, sous chiffres P 11184 F.**

Pouponnière
 cherche élève à l'année.
Pouponnière du Servan, Lausanne. 16202

Grand Café-Brasserie
 et
Café-Restaurant
 marchand bien, sont à remettre à Lausanne. Inter-médiaires s'abstenir.
 Ecrire **Case Ville 19237, Lausanne.** 801-2

LESSIVE GRASSE
 CONCENTRÉE
 contenant 18 % d'huile
 ou 20% de savon
PÉCLARD FRÈRES
 YVERDON

Lessive Péclard. 50 ans de succès.
 Produit suisse.

A louer
 1 appartement de 5 chambres.
 Service d'eau et confort moderne. 10182
Rue du Simplon 5.
 S'adr. **L. BAUDÈRE**
 Fribourg.

THEATRE LIVIO
 Jeudi 15 mars 1934, à 20 h. 30 précises
CONFERENCE
 sous le patronage de l'Association des Sous-Officiers de Fribourg et de la Colonie Française
Deux heures dans l'Enfer
 de la Grande Guerre 1914-1918
 avec projection de 300 documents officiels d'un réalisme inconnu à ce jour
 commentés par **M. A. DOLLBERG**, sous-officier de réserve, Croix de Guerre 11147
 Prix des places : Fr. 3.—; 2.—; 1.— (droit des pauvres non compris.)
 Location chez **VON DER WEID** 29 rue de Lausanne

A vendre
 beau domaine de 20 poses, situé à 12 km. de Bulle. Terrain de 1^{re} qualité, entièrement attenant; verger en plein rapport. 45
Banque Reichlen et Cie, Bulle.